



BORDEAUX MÉTROPOLE

Rapport annuel d'activité 2018

sur le prix et la qualité
du service public
de prévention et de gestion
des déchets ménagers
et assimilés

▪ FAITS MARQUANTS	5
▪ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	6
▪ POINTS CLÉS ET OBJECTIFS	16
▪ VERS UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE	18
▪ CHIFFRES CLÉS	22
▪ SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ	25
▪ LES INDICATEURS FINANCIERS ..	42
▪ ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU DÉLÉGANT	56
▪ ANNEXES	100

ÉDITO

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

La croissance économique et démographique couplée aux progrès technologiques, l'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation ont eu une incidence forte ces dernières années sur les quantités de déchets produits.

Or notre collectivité a un rôle majeur à jouer pour sensibiliser les usagers et les inciter à œuvrer au quotidien en faveur de la réduction des déchets qu'ils génèrent.

Le contrat d'objectifs mis en œuvre par Bordeaux Métropole dans le cadre du projet « Zéro Déchet, zéro Gaspillage » constitue un outil essentiel pour contribuer à atteindre les objectifs ambitieux de la politique déchets, fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Un panel d'actions a été mis en place concernant le gaspillage alimentaire, le compostage, le ré emploi pour permettre d'amener les habitants à évoluer du simple geste du tri vers des gestes éco responsables, visant à la réduction des déchets produits.

Or l'année 2018, avec 425 196 Tonnes de déchets collectées a vu une diminution de production de 5,54 kg par habitant. Pour les seuls déchets des ménages et assimilés, on constate qu'un effort conséquent par habitant a été réalisé avec une baisse de 1,66 % par rapport à 2017.

En parallèle, le taux de valorisation globale (matière, organique et énergétique) des DMA a atteint 91%.

Les résultats de l'année 2018 témoignent donc d'un élan en faveur de la prévention. Il convient pour confirmer et améliorer ces résultats de changer notre regard sur les déchets et de faire évoluer nos comportements pour les années à venir.

Observations

1. Les appellations mentionnées correspondent à des définitions bien précises :

- ❖ *Ordures ménagères : contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire. Lorsque l'on parle d'ordures ménagères résiduelles, il s'agit des ordures restant après collectes sélectives.*
- ❖ *Ordures ménagères et assimilées : ordures ménagères et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectés avec les ordures ménagères.*
- ❖ *Déchets ménagers et assimilés : ensemble des déchets collectés hors déchets communaux et communautaires.*
- ❖ *Déchets des services municipaux et communautaires : déchets de voirie et de marchés, déchets des collectivités.*
- ❖ *Déchets des professionnels : déchets issus d'activités professionnelles collectés séparément.*
- ❖ *Déchets municipaux : déchets ménagers et assimilés et déchets des services municipaux et communautaires.*

2. La population mentionnée dans ce rapport est la population municipale légale au 1^{er} janvier 2018 (source INSEE), soit 773 542 habitants.

FAITS MARQUANTS

.....en matière de réduction des déchets

Dans le cadre des actions définies dans le plan « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » Bordeaux Métropole a poursuivi les expérimentations engagées sur les centres de recyclage concernant la mise en place d'aires de réemploi (Etu'Recup sur le centre de Pessac Bourgaillh et Atelier D'éco Solidaire sur le centre de Surcouf). La Collecte des livres a été étendue sur 6 centres de recyclage : Ambarès, Eysines, Mérignac, Le Taillan Médoc, Saint Médard en Jalles et Villenave d'Ornon (le livre vert) et la mise en place d'une collecte des papiers a été initiée sur le centre de recyclage de Bordeaux Bastide (Actes Elise Atlantique).

Dans le cadre du contrat avec l'éco organisme EcoMobilier pour la mise en place de la filière de responsabilité élargie des producteurs en matière d'ameublement, le centre de recyclage du Taillan Médoc a été équipé d'une benne spécifique dédiée à la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). Fin 2018, 4 centres sont équipés de cette collecte séparée : Pessac Bourgaillh, Ambarès, Villenave d'Ornon et Le Taillan Médoc

L'éco pastoralisme a été mis en place pour l'entretien de la décharge du Bourgaillh, ouvrant le site à un troupeau d'ovins gardienné par des chiens de protection.

.....en matière d'organisation du service public de collecte des déchets ménagers

Dans le cadre du projet INDO (Informatisation des Données de Collecte) l'ensemble du parc de camions bennes du service a été équipé en géo-guidage ainsi que du dispositif de signalement des anomalies. Les premières données de levées ont été exploitées dans le cadre de la 1^{ère} année d'expérimentation de la Tarification Incitative (Tarification à l'usage).

De même, certains équipements des centres de recyclage ont été optimisés avec la mise en place de guide berces afin de faciliter les manœuvres des véhicules d'exploitation assurant l'évacuation des déchets ainsi que l'installation de cuves à huile aériennes en lieu et place des cuves enterrées actuelles, afin de diminuer les coûts d'entretien et de maintenance.

....en matière de collecte des déchets

Dans le cadre du Plan Métropolitain de propreté urbaine 2018-2020, il a été convenu d'expérimenter une externalisation complète des activités de collecte et de propreté dans les quartiers les plus fréquentés du centre historique de Bordeaux, sous forme d'un marché avec obligation de résultat. De fait, depuis le 1^{er} septembre 2018, la société Suez collecte un secteur de Bordeaux compris

entre le cours Victor Hugo, le cours de l'Intendance, le cours Pasteur, les rues de Castillon/Cheverus et les Quais. Cette prestation est coordonnée avec les actions de propreté qui visent un objectif de résultat conforme au référentiel de base rédigé par Bordeaux Métropole.

....pour les installations du service public de collecte des déchets ménagers

L'Etat a autorisé l'implantation de centrales photovoltaïques sur les 2 anciennes décharges au Bourgaillh (Pessac) et Labarde (Bordeaux), actant la compatibilité de cette activité avec les obligations de post exploitation. Les premiers travaux débiteront pour Labarde à la mi année 2019 et en 2020 pour le Bourgaillh, après la mise en compatibilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

De nouveaux locaux de vie des gardiens ont été créés sur les centres de recyclage de Blanquefort et Bruges compte tenu de la vétusté des précédents et dans un souci d'uniformiser l'ensemble des locaux des centres de recyclage. Ces deux opérations s'inscrivent dans la démarche de développement durable de Bordeaux Métropole avec pour objectif l'atteinte d'une performance énergétique basse consommation.

Des travaux importants ont été réalisés sur le centre de recyclage de Gradignan afin de reconstruire le local de vie des agents, procéder à des aménagements divers d'amélioration des accès, créer un bassin pour les eaux incendie et les eaux pluviales, et mettre en place des bornes anti intrusion.

....sur les contrats de délégation de service public

La procédure de passation de la concession de traitement des déchets 2020-2027 a été initiée avec la publication en juillet de l'Avis d'Appel Public à Concurrence regroupant l'exploitation des UVE (Unités de Valorisation Énergétique) de Bègles, Cenon et du centre de tri de Bègles.

Un avenant 9 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du complexe technique de l'environnement de Bègles (Astria) a été adopté. Cet avenant concerne le protocole de fin de contrat visant à 4 définir les opérations à mettre en œuvre et les informations à communiquer dans le but d'assurer la continuité de service public et de garantir le niveau d'information des futurs candidats au renouvellement du contrat de traitement.

De même par délibération en date du 16 février 2018 les avenants 6 et 7 portant sur l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne (RDE) ont été conclus. L'avenant 6 concerne l'adaptation aux évolutions réglementaires impactant l'exécution et l'économie du contrat. L'avenant 7 établit le protocole de fin de contrat.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

La Régie communautaire

Les services effectués par la régie communautaire

Le service en régie concerne :

- la collecte sur 21 communes (voir carte ci-après)
- le transport des déchets vers les centres de traitement
- l'exploitation de 16 centres de recyclage
- l'entretien et la réhabilitation des anciennes décharges de Labarde à Bordeaux et du Bourgaillh à Pessac

L'organisation de la Direction Gestion des Déchets et Propreté

Les missions générales de la direction sont regroupées au sein de deux directions adjointes, l'une d'exploitation et l'autre administrative.

La direction adjointe d'exploitation comprend les services suivants :

- les services collecte qui assurent la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées ainsi que la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en régie directe sur 21 communes.
- le service valorisation qui a en charge la gestion et l'exploitation en régie directe des centres de recyclage ainsi que le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
- le centre matériel et sites qui gère l'entretien des bâtiments de la direction et les matériels y afférents.

La direction adjointe administrative comprend les services suivants :

- le service Gestion des Ressources Humaines qui est chargé, outre de la gestion courante des agents, de conseiller et d'accompagner les autres services dans l'évolution de leur organisation.
- le service Administratif, Juridique et Financier, service support et transversal, qui gère administrativement les marchés publics, la préparation et l'exécution budgétaire, le suivi des tonnages et des coûts ainsi que la gestion administrative de la direction.
- le service Études et Prévention qui se consacre aux projets de prévention, aux études techniques et à la conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre.

Les moyens humains

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la direction se compose de 913 agents soit 6 de moins qu'au 31 décembre 2017 (voir annexe).

Les moyens matériels roulants

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en porte-à-porte sont assurées à l'aide de 167 véhicules bennes auxquels s'ajoute une benne à chargement latéral.

La collecte sélective en apport volontaire s'effectue au moyen de 13 camions équipés de bras hydrauliques. Le transport des déchets est réalisé avec 14 semi-remorques et 28 portes conteneurs.

Le SIVOM Rive Droite

Bordeaux Métropole adhère au SIVOM Rive droite pour 7 de ses communes (voir carte ci-après).

Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, la société VEOLIA Propreté, gère :

- la collecte des déchets ménagers
- 2 centres de recyclage dont un sans quai.

LE TERRITOIRE DESSERVI

773 542 habitants

(population municipale légale
au 1^{er} janvier 2018)

Population 2017 : 760 933 habitants
soit une augmentation de 1,66 %

57 828 hectares

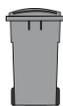


<u>REGIE</u> : 683 490 habitants 52 783 hectares		<u>SIVOM</u> : 90 052 habitants 5 045 hectares	
Ambarès-et-Lagrange	15 881 hab	Carbon-Blanc	7 578 hab
Ambès	3 167 hab	Cenon	24 547 hab
Artigues-près-Bordeaux	8 373 hab	Eysines	22 864 hab
Bassens	7 032 hab	Floirac	16 947 hab
Bègles	27 197 hab	Gradignan	25 241 hab
Blanquefort	15 425 hab	Le Haillan	10 755 hab
Bordeaux	249 712 hab	Lormont	22 131 hab
Bouliac	3 444 hab	Martignas-sur-Jalle	7 317 hab
Le Bouscat	23 715 hab	Mérignac	70 127 hab
Bruges	18 176 hab	Parempuyre	8 235 hab
		Pessac	61 332 hab
		Saint-Aubin-de-Médoc	6 868 hab
		Saint-Louis-de-Montferrand	2 160 hab
		Saint-Médard-en-Jalles	30 547 hab
		Saint-Vincent-de-Paul	1 016 hab
		Le Taillan-Médoc	9 964 hab
		Talence	42 171 hab
		Villeneuve-d'Ornon	31 620 hab

LES OPÉRATIONS DE COLLECTE

Les déchets provenant des ménages

La collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris)



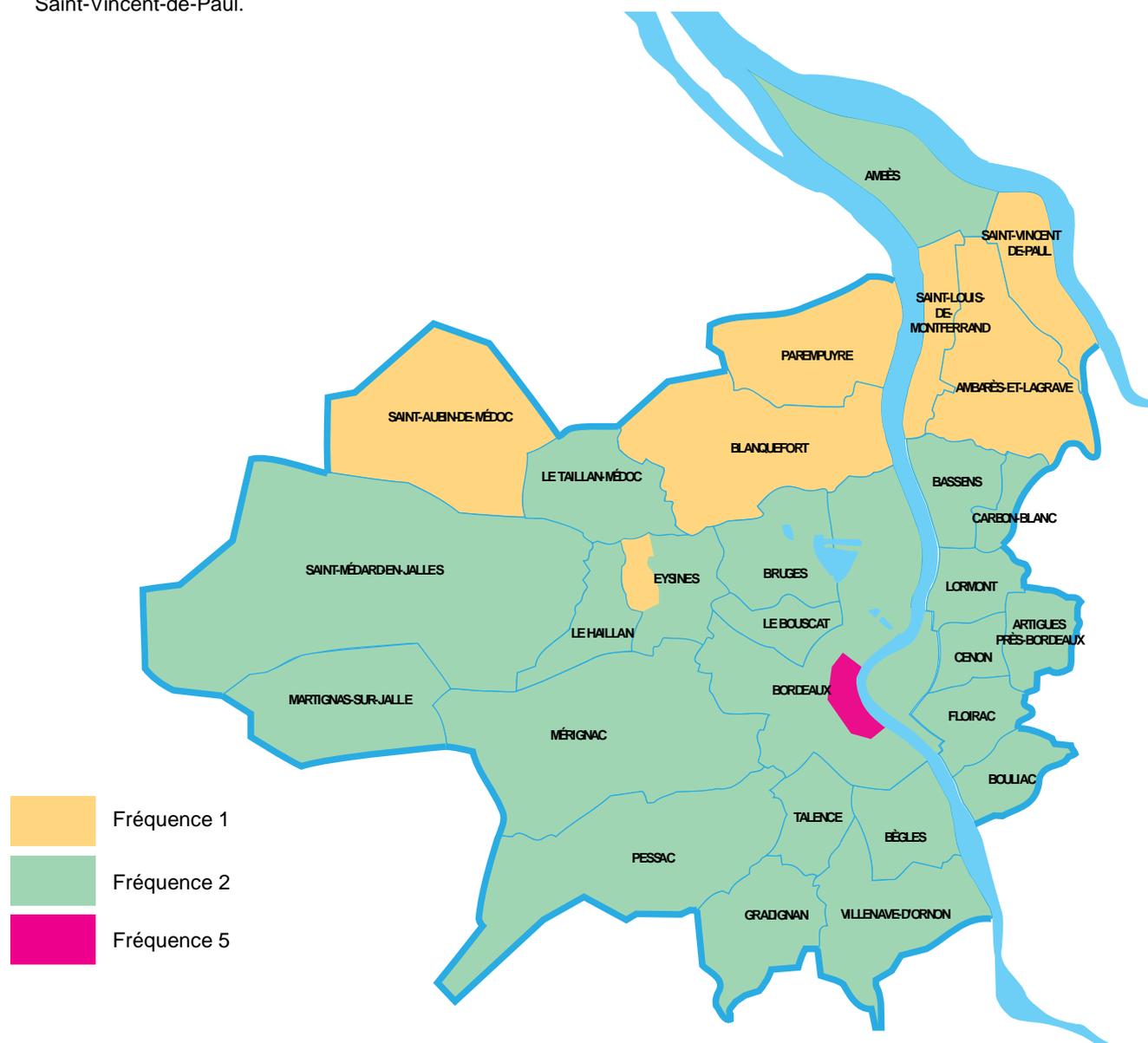
Organisation de la collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée réalisée en porte-à-porte dans l'ensemble des communes, à l'exception de certaines résidences d'habitat vertical où des bornes enterrées ou semi enterrées sont implantées.

Fréquence de la collecte en porte à porte

La fréquence de la collecte correspond au nombre de passages par semaine. On distingue trois fréquences suivant les communes :

- **Fréquence 1 :** Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Eysines (zone maraichère), Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul.
- **Fréquence 2 :** Ambès, Bègles, Bordeaux (à l'exception de l'hyper-centre), Le Bouscat, Bruges, Eysines (hors zone maraichère), Gradignan, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Villenave-d'Ornon et Talence, ainsi que celles dont la collecte est assurée par le Sivom rive droite : Bassens, Carbon-Blanc, Lormont, Artigues-près-Bordeaux, Cenon, Floirac et Bouliac.
- **Fréquence 5 :** l'hyper-centre de Bordeaux et le quartier de la gare.



La collecte sélective (bacs verts + bornes)

La collecte sélective est réalisée sur l'ensemble des communes selon deux systèmes :



- la collecte en porte-à-porte du bac vert, destinée aux emballages alimentaires, papiers, magazines et emballages métalliques, assurée une fois par semaine dans les 28 communes,



- la collecte en bornes d'apport volontaire du verre sur l'ensemble du territoire, suivant une densité d'une borne pour 700 habitants.



- la collecte en bornes d'apport volontaire, destinée aux emballages alimentaires, papiers, magazines et emballages métalliques. Depuis 2004, Bordeaux Métropole passe des conventions d'exploitation avec les bailleurs sociaux qui choisissent d'équiper leurs résidences de conteneurs enterrés.

Depuis 2015, la collecte en porte à porte a été doublée par une collecte en apport volontaire dans les quartiers de Bordeaux Saint Pierre et Saint Eloi, par la mise en place de 26 emplacements réservés à des bacs verts de proximité. En parallèle, pour favoriser la propreté de la ville, les bacs individuels stagnants sur la voie publique ont été retirés.

La collecte des textiles usagés

Bordeaux Métropole, au titre de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, encourage le développement d'une filière de reprise des textiles usagés sur l'ensemble du territoire communautaire dans la mesure où cela permet de détourner des déchets des ordures ménagères résiduelles et de répondre aux objectifs de réduction des déchets.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 février 2009, un partenariat entre la commune d'implantation des bornes, le collecteur de textiles et Bordeaux Métropole a été instauré afin que cette dernière puisse identifier le nombre de bornes implantées sur le territoire communautaire, leurs emplacements et bénéficier d'une remontée d'informations au regard des tonnages collectés.

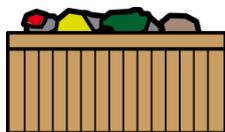
Ainsi 2 465 tonnes ont été collectées. 417 bornes sont implantées sur le domaine public par des collecteurs conventionnés par Bordeaux Métropole, soit une pour 1855 habitants. Implantation au-dessus de la préconisation d'Eco TLC d'une borne pour 2 000 habitants.

Evolution du nombre d'implantations annuelles de conteneurs textiles depuis 2009

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de conteneurs implantés	137	238	253	253	301	360	366	371	383	417

La collecte en centres de recyclage

Les centres de recyclage sont des installations ouvertes aux ménages du territoire métropolitain, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1,90 m. Le réseau des centres métropolitains se compose de 18 sites (*voir carte ci-après*).



Les produits collectés sont : les déchets verts, le tout-venant, le bois, les gravats, les cartons, les métaux, les batteries, les piles, les déchets diffus spécifiques des ménages, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les huiles de vidange, le verre, le mobilier ...

Les installations mises à la disposition des usagers se répartissent ainsi :

- 16 centres exploités en régie,
- 2 centres dépendant du SIVOM, l'un situé à Floirac et l'autre à Pompignac.

LES CENTRES DE RECYCLAGE



Centre de recyclage gérés par la régie : 16



Centre de recyclage gérés par le SIVOM : 2



Horaires d'ouverture des 16 centres gérés en régie

Ouverts 6,5 jours sur 7
de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h

(Fermés mardi matin et jours fériés)

 Ambarès-et-Lagrave	Av Jules Ferry	 Bordeaux Paludate	Quai de Paludate	 Pessac Bourgailh	Chemin de la Princesse
 Ambès	22 Rue Jean Mermoz	 Bruges	Rue André Sarreau (sortie6)	 Pessac Gutenberg	Av de Gutenberg
 Bassens	Rue Franklin	 Eysines	Rue Jean Mermoz	 Pompignac	19 Av du Périgord
 Blanquefort	Av du 11 Novembre	 Floirac	Zac des quais Av Marcel Paul	 St-Médard-en-Jalles	Av de Touban
 Bordeaux Deschamps	Quai Deschamps	 Gradignan	Allée de Mégevie	 Le Taillan-Médoc	Route de Saint Aubin
 Bordeaux Surcouf	Rue Surcouf (ZI Daney)	 Mérignac	90 Av des Marronniers	 Villeneuve-d'Ornon	Chemin de Galgon

Les déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets assimilés aux ordures ménagères (redevance spéciale)

Il s'agit des déchets produits par :

- les administrations de l'Etat et des collectivités locales,
- les entreprises commerciales,
- les entreprises artisanales,
- les entreprises industrielles,
- les entreprises de service,
- les associations,

qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. La collecte de ces déchets doit être financée par la Redevance Spéciale conformément aux dispositions de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bordeaux Métropole a instauré cette redevance qui s'applique à tous les organismes mentionnés ci-dessus, dont la production hebdomadaire de déchets n'excède pas 10 000 litres et qui ont choisi de recourir au service public en souscrivant un contrat avec la Métropole.

Le ramassage de ces déchets, résiduels et recyclables, s'effectue en bacs individuels collectés en porte-à-porte avec les déchets des ménages ou, dans le cas de certaines communes, en bacs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité.

Les déchets provenant des services communaux et communautaires

Ce sont les déchets collectés par les services municipaux, dont notamment les déchets des particuliers collectés dans le cadre de services à domicile. Ces déchets sont directement amenés par les communes sur les lieux de traitement ou, pour le SIVOM, sur le centre de transit de Pompignac. Il s'agit de déchets verts, tout-venant et déchets de balayage.

Cas particuliers

Très occasionnellement, des déchets professionnels sont apportés directement sur les unités de traitement (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique *D.I.R.A.*, Direction Départementale des Territoires et de la Mer *DDTM*, etc.).

LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

Les modes de gestion du traitement des déchets ménagers et assimilés

Les délégations de service public

Bordeaux Métropole dispose de trois délégataires de service public pour traiter la majorité de ses déchets. Il s'agit de :

- la société Astria qui a signé un Bail emphytéotique administratif (BEA), avec convention d'exploitation non détachable, qui assure pour partie la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant en provenance des centres de recyclage. Elle assure également le tri des produits des collectes sélectives, à l'exception du verre.
- la société Rive Droite Environnement qui a signé un contrat de délégation de service public pour

l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne à Cenon, dont fait partie l'usine de valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles.

- la société La Grande Jaugue qui a signé un BEA, avec convention d'exploitation non détachable pour le compostage collectif des déchets verts. Cette délégation consiste, dans un premier temps, à poursuivre l'exploitation du site implanté à Saint Médard-en-Jalles, au lieu-dit Touban. Puis, dans un deuxième temps, le délégataire a financé, construit et exploité une deuxième unité de compostage sur un terrain également situé à Saint Médard-en-Jalles, au lieu-dit La Grande Jaugue.

Les marchés publics

Nature des prestations	Titulaire du marché	Lieu de traitement
Réception et traitement des déchets verts	Lot n°1 (Rive Gauche): Suez Organique sous-traitant : SX Environnement Lot n°2 (rive droite) : Suez RV Sud co-traitant : Pena Environnement	Saint Laurent du Médoc, Audenge et Saint Selve Saint Jean d'Ilac
Réception, transport et valorisation du bois	Lots n° 1, 2 et 3 : Véolia/Fabrimaco	Rion des Landes
Enlèvement, transport, conditionnement et valorisation des cartons / vieux papiers	Azura	Bassens
Réception et traitement des sables de balayages issus de Bordeaux Métropole	Suez RDV Sud Ouest	Clérac
Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques des ménages non pris en compte dans la REP DDS	SIAP	Bassens
Valorisation des gravats	Lot n° 1: Véolia/Fabrimaco Lot n° 2: Véolia/Fabrimaco Lot n° 3 et 4 : Guintoli	Bassens Saint-Jean d'Ilac Saint-Jean d'Ilac / Martignas-sur-Jalle
Transport, traitement et réception des huiles usagées	Chimirec Dargelos	Tartas
Réception, transport et traitement des déchets non valorisables	Lot n° 1 : Véolia propreté Lot n° 2 : Suez RDV Sud Ouest Lot n° 3 : Suez RDV Sud Ouest Lot n° 4 : Véolia propreté /Fabrimaco/SX environnement	Lapouyade Clérac Clérac Lapouyade

Les déchets collectés dans les centres de recyclage gérés par le SIVOM, sont traités par la Société Véolia Propreté, dans le cadre d'un marché.

Les conventions

Nature des prestations	Titulaire
Valorisation des piles	Corepile
Valorisation des textiles	Le Relais Amédé Amos Ecoval
Valorisation des ferrailles	Decons AFM Recyclage / DERICHEBOURG
Valorisation des batteries	Bartín recycling

Les éco-organismes

CITEO

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un contrat a été conclu entre Bordeaux Métropole et l'éco-organisme CITEO sur la base d'un barème permettant de percevoir des subventions en fonction des tonnages collectés.

Les repreneurs des emballages ménagers triés et collectés, pour lesquels Bordeaux Métropole perçoit les soutiens financiers de CITEO, sont les suivants :

Matériaux	Type de contrat	Titulaire du contrat
Papiers /cartons non complexés	Option Fédération	Suez
Papiers / cartons complexés (ELA)	Option Fédération	Suez
Acier	Option Fédération	Decons
Aluminium	Option Fédération	Suez
Plastiques	Option Fédération	Suez
Verre	Option Filière	O-I Manufacturing

L'Option Filière signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi par CITEO qui garantit le même prix de reprise sur tout le territoire national.

L'Option Fédération signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi librement par Bordeaux Métropole en fonction de prix de reprise et des exutoires proposés.

Dans les deux cas, les repreneurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux de CITEO dont, notamment, les prescriptions techniques minimales permettant de bénéficier des soutiens financiers à la tonne triée.

Les autres Eco-Organismes

Matériaux	Titulaire de la convention
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE ou D3E)	Société OCAD3E (coordonnateur) Société Ecologic (repreneur)
Valorisation des imprimés papiers non sollicités	CITEO
Déchets dangereux spécifiques (DDS)	Société Eco-DDS
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Société Eco-mobilier

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT



Les unités de transfert

Centres de transit

Les délégations de service public

Complexe technique de l'environnement
> Centre de tri
> Unité de valorisation énergétique

Complexe thermique des Hauts de Garonne

Plateformes de valorisation des déchets végétaux

Les marchés publics

Verre

Papiers / Cartons

Gravats

Bois

Déchets verts

Déchets Diffus Spécifiques

Huiles

Sables de balayage

Mâchefer

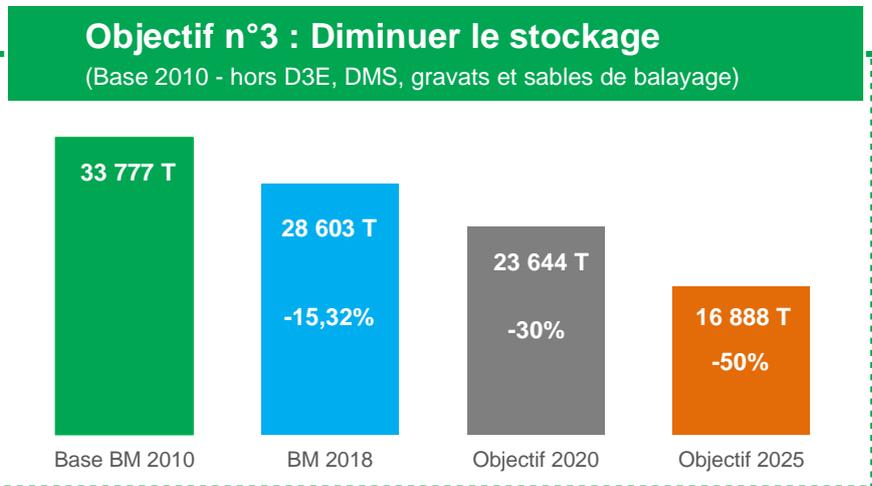
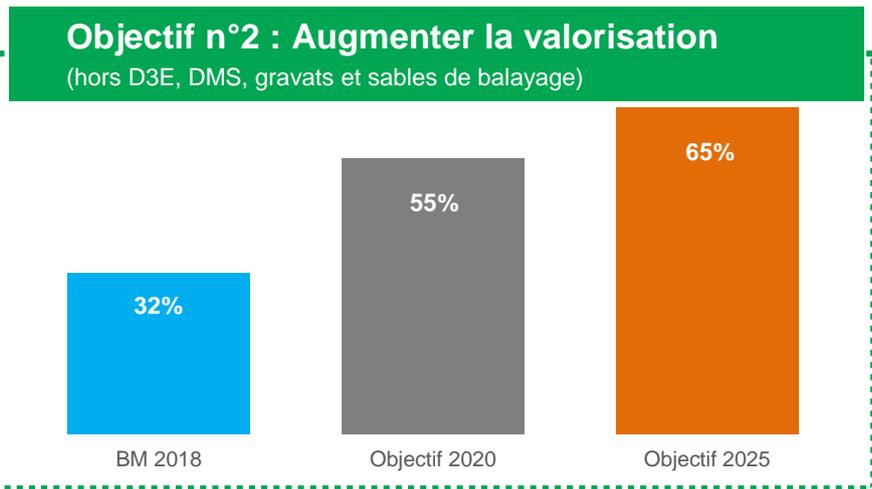
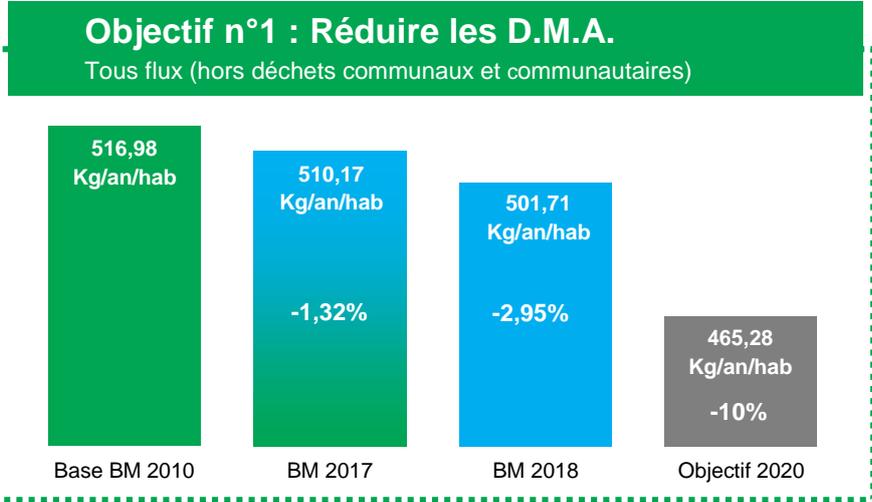
I.S.D.N.D.

POINTS CLÉS

Les objectifs de la
**LOI DE TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE POUR LA
CROISSANCE VERTE**

REPÈRES

Bordeaux Métropole et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte



VERS UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE



Crédit photo Jb Menges/Bordeaux Métropole

Le Plan d'actions « Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage 2017-2020 »

L'année 2018 marque la deuxième année du plan d'action « Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage » qui fait suite à l'adoption en 2017 du contrat d'objectifs d'économie circulaire avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) fixant les objectifs de la démarche Zéro déchet zéro gaspillage ainsi que son plan d'actions 2017-2020.

Les objectifs

Les déchets des ménages et assimilés devront diminuer de 1% par an ce qui représente un effort conséquent dans la mesure où la baisse constatée sur la durée du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) était de 2,9% pour les 5 années. En 2018, on constate une baisse de 1,66% par rapport aux résultats de l'année 2017.

Le taux de valorisation globale (matière, organique et énergétique) des DMA devra atteindre 93% dans la 3ème année, sachant qu'un taux de 91% a été atteint en 2018.

Enfin 90 entreprises devront être engagées dans une démarche d'écologie industrielle soit 30 par an. Pour information, l'opération Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents (ZIRI) réunit une trentaine d'entreprises, il s'agit donc de multiplier par trois ce nombre.

Le plan d'actions est structuré autour des axes des bio-déchets, de l'accompagnement au changement de comportements, de l'économie circulaire et de la communication.

Le Plan d'actions

Il est structuré autour des axes des bio-déchets, de l'accompagnement au changement de comportements, et de l'économie circulaire.

Les bio déchets

Durant les 3 ans de la démarche, l'accent fort sera mis sur le développement de la pratique du compostage individuel et collectif et sur la réduction des déchets verts en promouvant la gestion raisonnée (réutilisation sous forme de broyat, mulching, etc.).

Le broyage partagé

Depuis septembre 2017, Bordeaux Métropole subventionne les foyers dans la démarche d'acquisition d'un broyeur partagé. En 2018, 71 foyers ont pu bénéficier de cette opération.

La distribution gratuite de composteurs individuels

Une enquête de satisfaction a été menée. La majorité des personnes révèle un usage régulier de leurs composteurs, la pratique du compostage est jugée simple pour 93 % des usagers et 87% déclarent avoir constaté une diminution des déchets déposés dans la poubelle grise. Ces données qualitatives démontrent donc que le compostage est à la portée de tous et corrobore la poursuite de la distribution gratuite aux habitants bénéficiant d'un habitat individuel.

Ainsi, en 2018, 4 465 composteurs ont été distribués dont 1 723 directement par les communes ce qui porte à 35 500 le nombre de composteurs distribués depuis 2012 soit 4 500 tonnes de bio déchets valorisés.

Le taux de dotation de composteurs est de 20,5% de l'habitat pavillonnaire.



Développement du compostage partagé

Les résidents en habitat collectif se mobilisent aussi pour gérer des sites de compostage partagé et répondent de plus en plus nombreux aux appels à projet que Bordeaux Métropole lance plusieurs fois par an : 70 sites ont été accompagnés par Bordeaux Métropole soit 36 nouveaux sites en 2018.

La mobilisation des habitants via des appels à projets se poursuit donc.



L'accompagnement aux changements de comportement

L'ambition de réduire de 3% les déchets ménagers et assimilés en trois ans, implique de démultiplier les actions en formant des personnes relais, de s'appuyer sur le tissu associatif pour porter les initiatives auprès du grand public (événements, ateliers, etc.) et d'expérimenter une tarification incitative sur des territoires test de l'agglomération.

Le Festival ZZ

Un événement rassemblant 74 acteurs locaux du Zéro Déchet s'est tenu les 23 et 24 novembre 2018 au Hangar 14. Événement grand public, la 1ère édition du Festival ZZ a accueilli 6 669 visiteurs dont 650 scolaires. Les habitants ont participé aux ateliers, aux conférences, aux débats mouvants et autres animations menées grâce à la forte mobilisation du tissu associatif et du monde de l'artisanat œuvrant sur les enjeux de la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage, la réparation et le réemploi. En partenariat avec la Maison Eco-citoyenne, l'exposition « Génération ZZ » a été inaugurée pendant le festival.

Défi Famille Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Le Défi Famille Zéro Déchet Zéro Gaspillage a été lancé lors du Festival ZZ rejoignant ainsi les « Défi eau » et « Défi énergie » menés depuis 2011. Ce sont 60 foyers engagés pour réduire leurs déchets sur une période de 6 mois.

Un appel à projet ZZ

Suite à l'appel à projet Zéro déchet zéro gaspillage à destination des acteurs du monde associatif, social et de l'économie sociale et solidaire, 15 structures ont été lauréates pour œuvrer en faveur du changement comportemental auprès des habitants de la Métropole.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Un accompagnement global à la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire a été proposé à l'ensemble des communes. Six d'entre elles se sont portées volontaires pour réduire le gaspillage dans 11 cantines scolaires et sensibiliser les enfants et les parents d'élèves. Grâce à ce dispositif, les communes accompagnées et formées par Bordeaux Métropole pourront étendre la démarche à l'échelle de leur territoire.

L'économie circulaire

Si le gisement des déchets des activités économiques est équivalent à 350 000 tonnes par an, le niveau de connaissance du potentiel de réduction et d'amélioration de la valorisation est très faible.

De même, la prise de conscience d'une opportunité de développement d'une économie circulaire est naissante. Ainsi le plan de l'économie circulaire vise à s'appuyer sur les pôles d'excellence regroupant des entreprises du même secteur d'activité sur des territoires identifiés pour développer les actions d'une écologie industrielle de territoire.

L'expérimentation d'une tarification incitative ou tarification à l'usage

Parmi une des actions engagées pour atteindre ces objectifs, Bordeaux Métropole a mis en place depuis janvier 2017 une expérimentation sur trois ans de la tarification incitative sur une zone test regroupant environ 8 000 foyers du territoire (communes de Saint Aubin de Médoc, Martignas sur Jalles, un secteur de collecte de Mérignac et de Bordeaux). Il s'agit d'un nouveau mode de financement de l'activité qui consiste à introduire une part variable dans le calcul de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères afin d'inciter les usagers à diminuer la quantité des déchets produits et d'améliorer les performances de tri.

Après la réalisation d'un diagnostic initial en 2017, l'année 2018 a permis d'agir sur le volet technique en constituant la base de données pour le calcul de la part incitative.

Un 1^{er} bilan a été réalisé sur le nombre de présentations de bacs à la collecte sur une période de 6 mois de juillet à décembre 2018 qui a démontré que les habitants devaient être encore plus informés, sensibilisés et accompagnés pour agir sur leur comportement et participer à la réussite de l'expérimentation. Un plan d'actions en matière de communication a été réalisé pour l'année 2019.

Le réemploi

En faveur du réemploi, et à titre expérimental, deux aires de réemploi ont été mises en place dans les centres de recyclage du Bourgailh (Pessac) ainsi que celui de Surcouf (Bordeaux) en partenariat avec les ressourceries Etu'recup et Atelier d'éco solidaire : les usagers viennent déposer des objets et meubles qui sont ensuite réemployés auprès d'autres habitants et étudiants.

De même, dans la lignée du plan Déchet, la valorisation des Déchets d'Équipement et d'ameublement a été mise en place dans 4 déchèteries, la collecte des livres réalisée dans six centres de recyclage ainsi que la collecte du papier à titre expérimental, dans l'un d'entre eux.

Afin de cibler la communication auprès des entreprises sur l'opportunité de réduire leur production, un travail d'identification des secteurs à enjeux stratégiques a été initié et la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs relais type chambres consulaires est en cours.

La valorisation organique et matière est l'autre volet de l'économie circulaire. La recherche de filières nouvelles de tri (Responsabilités Élargies du Producteur, livres, cartons, etc.) permettra de capter le potentiel existant des déchets des ménages afin d'en améliorer le tri et la valorisation.

Communication et sensibilisation

L'implication des habitants dans la gestion et la prévention nécessite une communication de proximité constante. Pour sensibiliser les usagers, la DGDP dispose d'outils d'animation et d'information variés : numéro vert gratuit, animations, accompagnement, site web, etc.

Du téléphone au site internet, une évolution qui fonctionne.

En 2018 il a été décidé, afin de permettre de répondre plus efficacement aux usagers, de privilégier les outils web et d'orienter au maximum les usagers vers le site internet.

En effet, celui-ci est très complet en termes d'information et permet aux usagers d'avoir une réponse précise y compris en dehors des heures d'ouverture des bureaux. De plus les formulaires de demande en ligne ont été complétés afin d'améliorer les délais de réponse.

Nous constatons une forte augmentation des sollicitations numériques et une baisse des sollicitations par téléphone (-23%). Néanmoins, chaque mois environ 270 appels sont traités via le numéro vert.

La majorité des demandes concerne la maintenance des bacs et des informations sur le service de collecte (70%) les autres demandes portant sur les questions du tri. Les questions relevant de la prévention déchet comme les inscriptions aux animations et distributions de composteurs représentent 10% et sont en progression.

Le site internet de Bordeaux Métropole (bordeaux-metropole.fr) et l'ensemble des pages déchets prennent une place de plus en plus importante dans la communication avec les usagers. Avec plus de 326 500 pages vues, la rubrique déchets est en hausse de fréquentation de 34% par rapport à 2017 et 22% en termes de visiteurs uniques.

La rubrique représente aujourd'hui 8,57 % des pages consultées sur le site internet de la Métropole. Les recherches portent sur des besoins d'informations concrètes telles que les centres de recyclage (28,7%), les consignes de tri (12,7%), les questions sur la collecte (11,78%) et le compostage (10,9%).

Enfin, plus de 14 290 demandes ont été enregistrées via le formulaire afin de changer des bacs ou faire une réclamation. Ce mode de communication est celui qui

augmente le plus avec une hausse de 63,84% par rapport à 2017.

Plus de 1 100 demandes de stop pub ont également été reçues par ce canal.

Les réseaux sociaux (facebook et twitter) continuent leur progression. Chaque information relayée entraîne des réactions. Les relais d'information sur les réseaux sociaux (distributions de composteurs, aide à l'achat de broyeurs, collecte des jours fériés...) font chaque mois partis des actualités les plus consultées.

Passer du mieux jeter au moins jeter : du tri à la réduction

Tout au long de l'année, la gestion des déchets nécessite une communication de proximité afin d'être efficace. Le plan zéro déchet, zéro gaspillage doit permettre d'amener les habitants du tri vers des gestes éco responsables via le réemploi et la réparation et les sensibiliser notamment à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les agents de communication vont ainsi quotidiennement à la rencontre des usagers, qu'ils habitent en pavillon ou en habitat collectif. Ils rappellent les consignes de tri. En 2018, ce sont 10 064 usagers qui ont été rencontrés afin de leur rappeler les consignes de tri suite à un refus de collecte et 2 546 habitants de 168 résidences sensibilisés. Ceci représente un taux de couverture de 21,44% des habitants de résidences concernées.

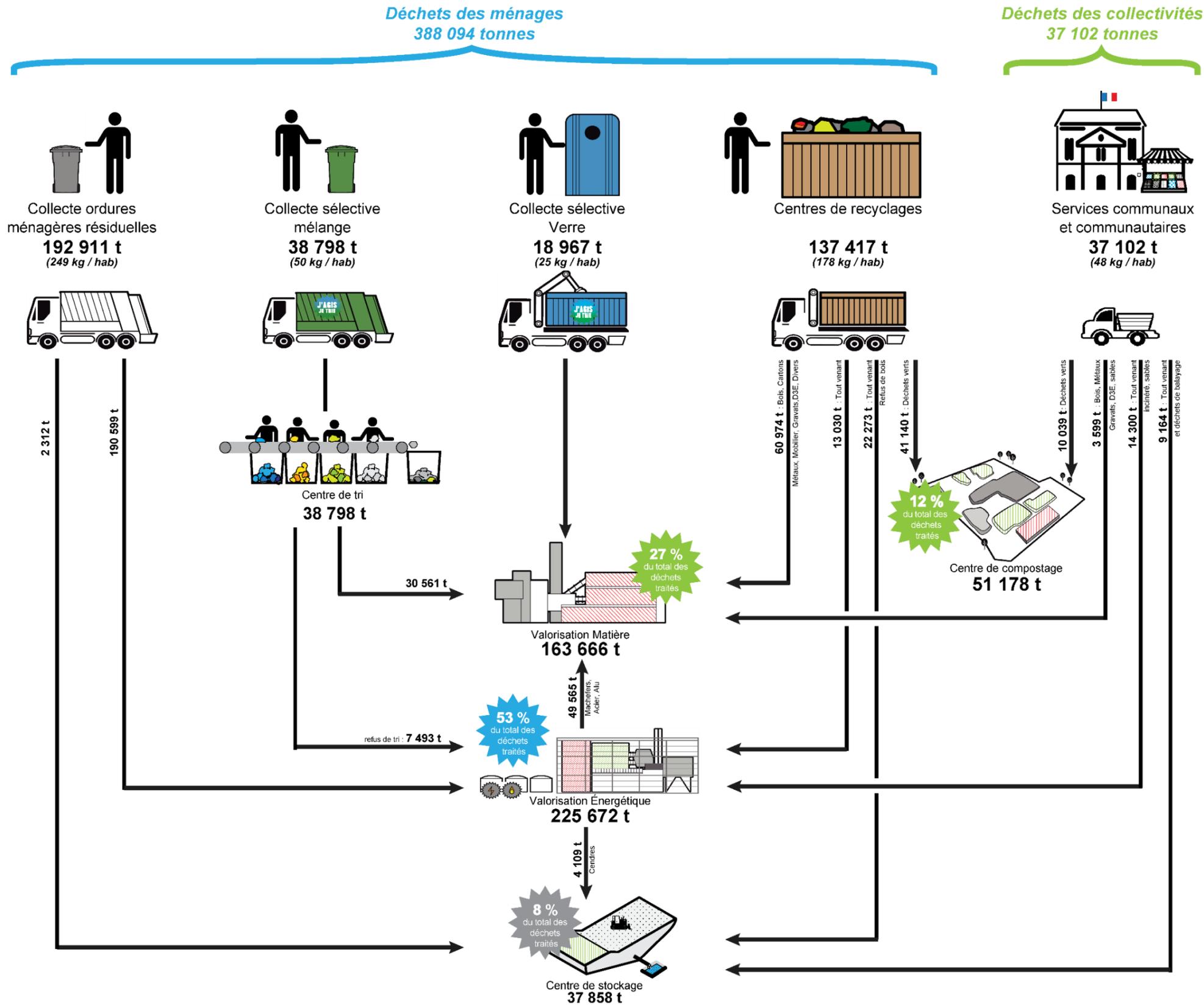
Les animations sur le compostage, le gaspillage alimentaire participent aux changements de comportements nécessaires à la réduction des déchets. Ainsi, 197 ateliers et formations ont été réalisés pour le grand public et les scolaires en 2018 soit près de 9 206 personnes sensibilisées ou formées aux pratiques, appelées éco-gestes, contribuant à la réduction des déchets. De plus, 15 établissements ont été accompagnés dans la mise en place du compostage dans leurs structures scolaires.

CHIFFRES CLÉS

Déchets collectés et traités - Année 2018

425 196 tonnes

(550 kg / hab)



Coût aidé HT
86 631 739 €

- 235 € / tonne ou 59 € / hab.
- 405 € / tonne ou 20 € / hab.
- 93 € / tonne ou 2 € / hab.
- 130 € / tonne ou 23 € / hab.
- 139 € / tonne ou 7 € / hab.

Bénéfices environnementaux du recyclage

Le recyclage de 18 967 tonnes de verre et des 38 798 tonnes de mélange (papier / cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques) ont permis d'économiser :

- 674 988 m³ d'eau soit la consommation en eau de 12 273 hab.
- 95 523 MWh d'énergie soit la consommation de 18 983 habitants
- 17 272 tonnes d'équivalent CO2 soit l'équivalent des émissions de 10 281 hab.
- 57 151 tonnes de matières premières naturelles.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE

Chiffres clés : Tous flux

425 195,92 tonnes/an

(+ 2 715,74 t soit +0,64%/2017)

549,67 kg/an/habitant*

(-5,54 kg/habitant soit -1,00%/2017)

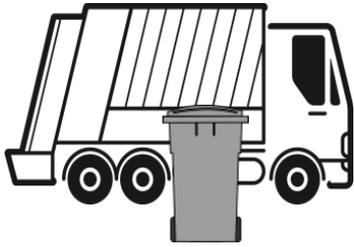
-5,54 kg/hab
-1,00%/2017



*Sur la base de 773 542 habitants (chiffre INSEE 2018)

LES ORDURES MENAGÈRES ET ASSIMILÉES RÉSIDUELLES

Chiffres clés



192 911,27 tonnes/an

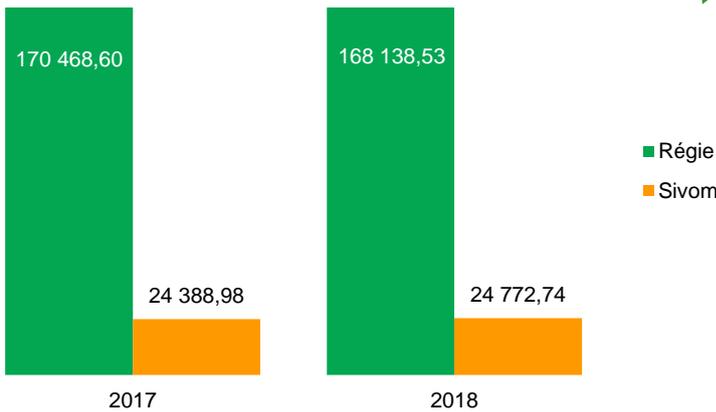
(-1 946,31 T soit -1,00%/2017)

249,39 kg/an/habitant

(-6,69 kg/habitant soit -2,61%/2017)

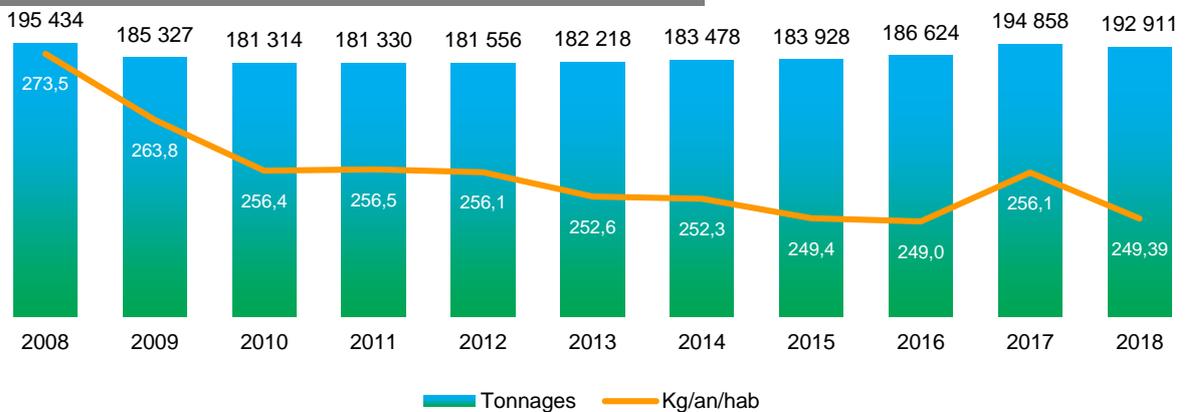
Évolution des tonnages 2017/2018

-1,00%



On constate une baisse par rapport à l'année précédente. Après un pic de production de déchets en 2017, on retrouve cette année un niveau stable. A contrario les tonnages du Sivom sont en très légère augmentation. Les résultats de Bordeaux Métropole sont encore en deçà de la moyenne nationale (269 kg/hab).

Évolution des tonnages annuels sur 10 ans



En 10 ans, la production de déchets par habitant a baissé de 24 kg, compensant une dynamique démographique importante (+58 870 habitants, en 10 ans).

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Chiffres clés : Tous flux



57 765,31 tonnes/an

(-32,15 T soit -0,05%/2017)

74,68 kg/an/habitant

(-1,28 kg/habitant soit -1,68%/2017)

Les emballages ménagers légers

Chiffres clés



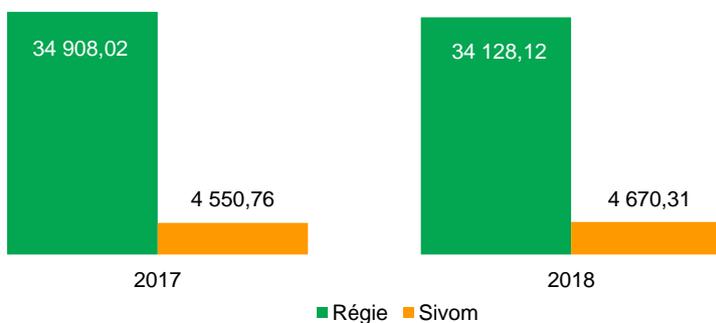
38 798,43 tonnes/an

(-660,35 T soit -1,67%/2017)

50,16 kg/an/habitant

(-1,70 kg/habitant soit -3,28%/2017)

Évolution des tonnages 2017/2018



-1,67%

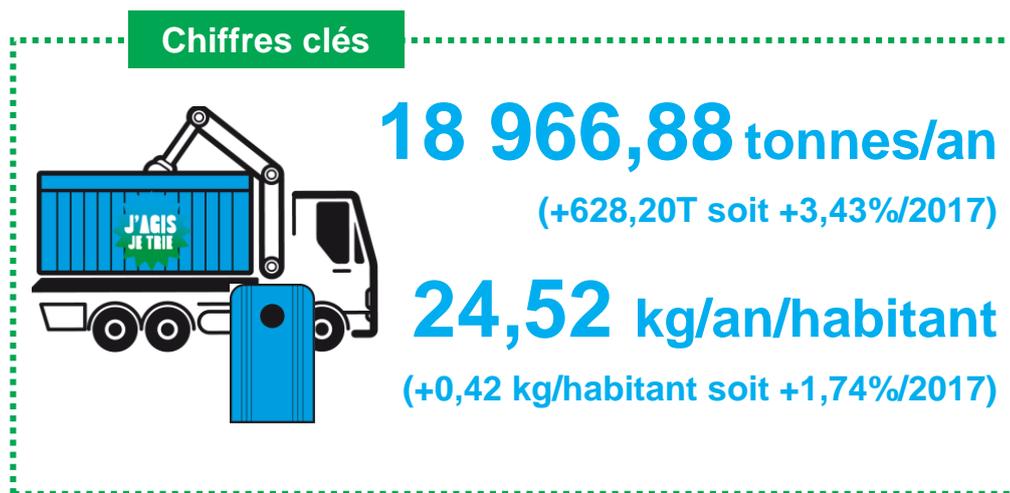
La baisse des déchets collectés se constate également sur la collecte sélective, que ce soit au niveau des tonnages (-1,67%) que de la production par habitant (-1,70kg/an/hab).

On la retrouve principalement sur la collecte de :

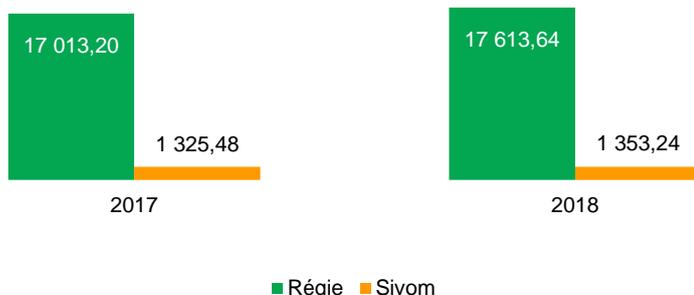
- l'Acier (-25,93%)
- des Gros de Magasin (-23,56%)

Les Emballages Ménagers Résiduels sont qu'en à eux en hausse (+2,65%)

Le verre (en apport volontaire)



Évolution des tonnages 2017/2018



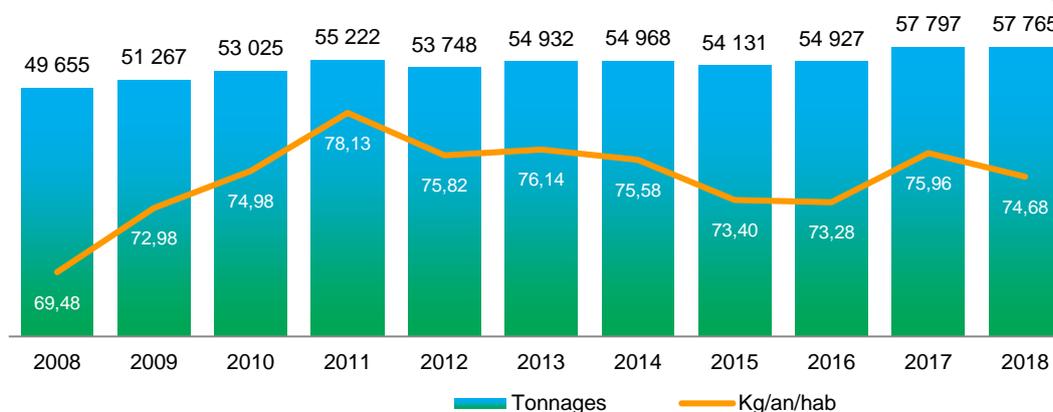
+3,43%

On constate une augmentation régulière comme les années précédentes tant au niveau de la régie qu'au niveau du Sivom, conséquence de l'implantation de 20 bornes supplémentaires sur le territoire.

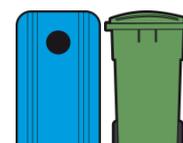
L'objectif fixé par le PAC (Plan d'Amélioration de la Collecte) de 24 kg/hab d'ici fin 2018, est dépassé.

Évolution de la collecte sélective

Évolution des tonnages annuels sur 10 ans



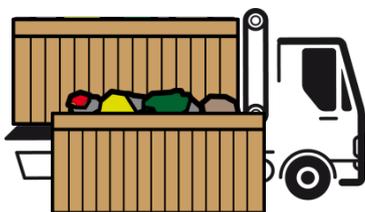
-0,05%
/2017



Forte évolution depuis 2008 (+16,33%) avec une forte augmentation en 2017 maintenue en 2018 compte tenu de l'évolution des tonnages de verre collectés.

LA COLLECTE EN CENTRE DE RECYCLAGE

Chiffres clés



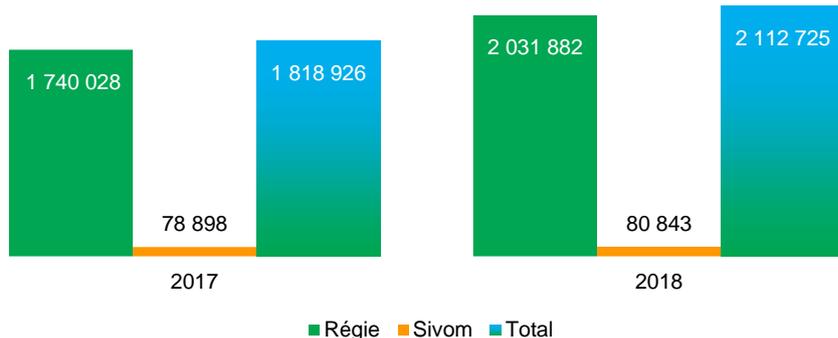
137 417,32 tonnes/an

(+1 868,96 T soit +1,38%/2017)

177,65 kg/an/habitant

(- 0,49 kg/habitant soit -0,27%/2017)

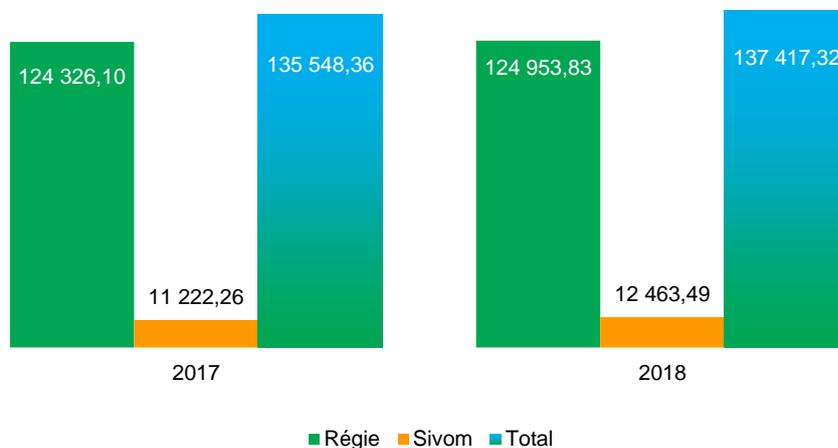
Évolution de la fréquentation 2017/2018



+16,15%

On constate une forte hausse du taux de fréquentation des centres de recyclage.

Évolution des tonnages 2017/2018

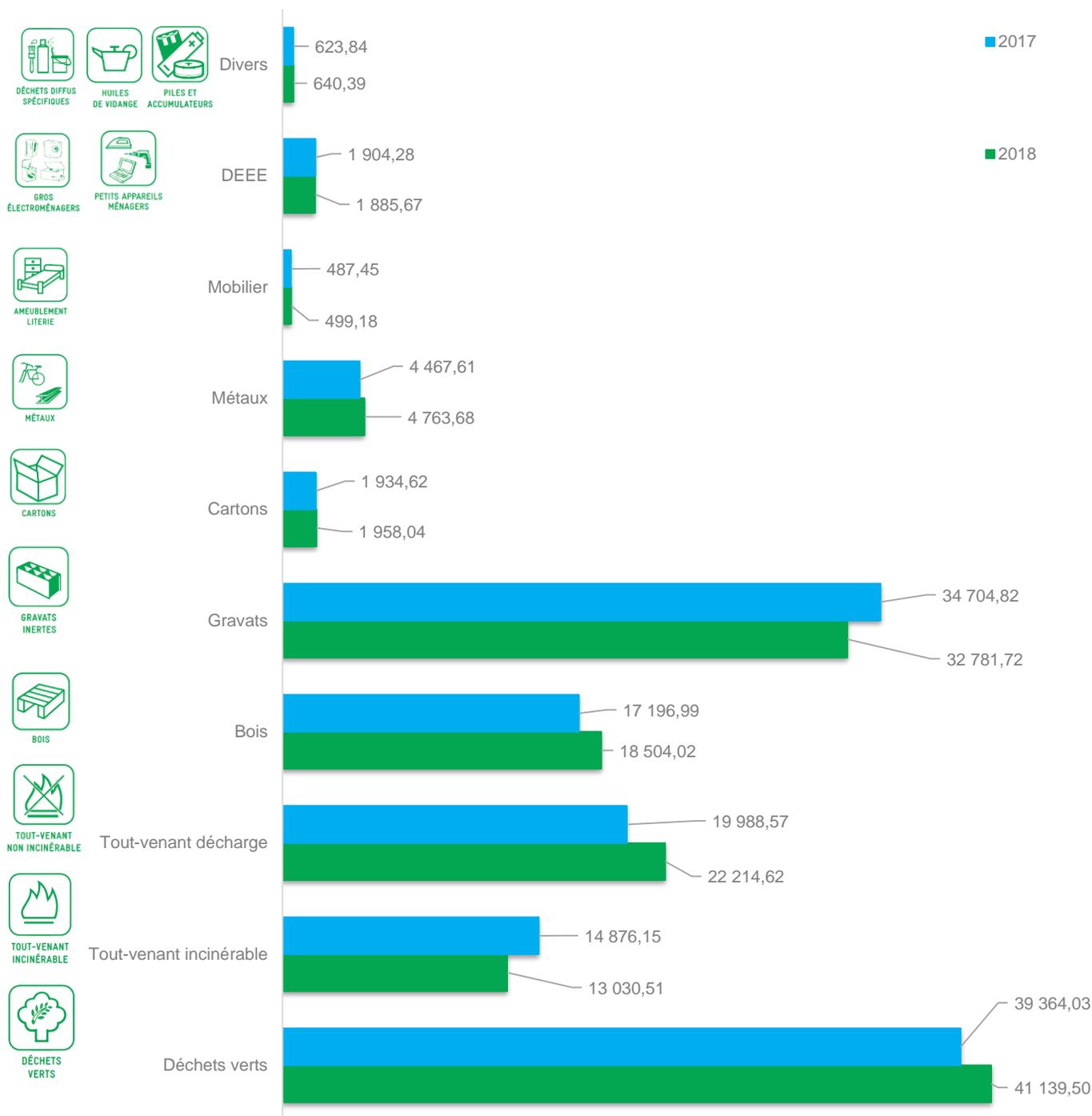


+1,38%

Conséquence de la hausse de fréquentation, les tonnages sont aussi en augmentation.

Compte tenu de l'évolution démographique de la population, la production par habitant est stable.

Évolution par types de déchets apportés en centres de recyclage

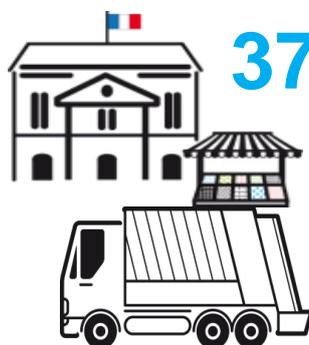


L'augmentation des tonnages collectés en centres de recyclage se constate sur les déchets verts (+4,51%) et le Tout venant Décharge (+11,14%).

A noter la baisse conséquente des tonnages des gravats (-1 923,10 T), après deux années de hausses successives.

LA COLLECTE DES DIVERS DÉCHETS

Chiffres clés

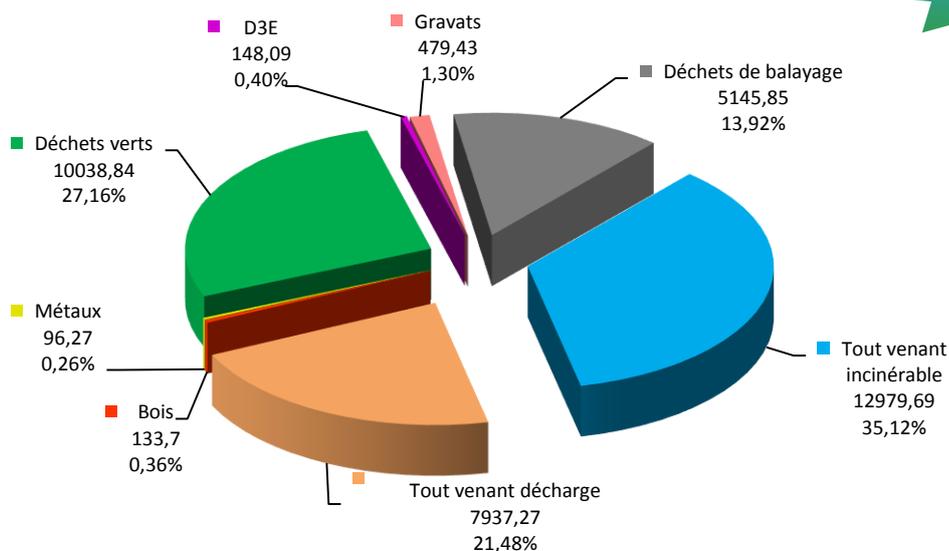


37 102,02 tonnes/an
 (+2 825,24 T soit +8,24%/2017)

Déchets provenant des services communaux et communautaires

Répartition par types de déchets 2018

+8,27%



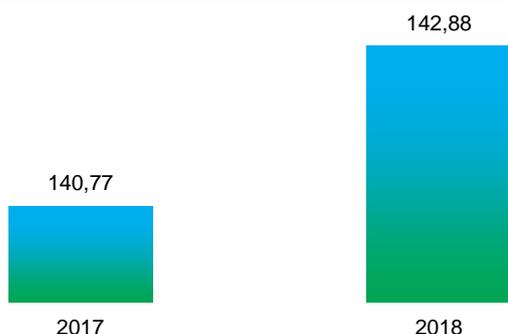
Pour la deuxième année consécutive, les déchets collectés en centre de recyclage provenant des services communaux et communautaires ont fortement augmenté.

On relève une hausse significative du Tout Venant Incinérable (TVI) (+36%), des gravats (+234%), et des sables de balayage (+23%).

Cas particuliers

Évolution des tonnages

+2,11T

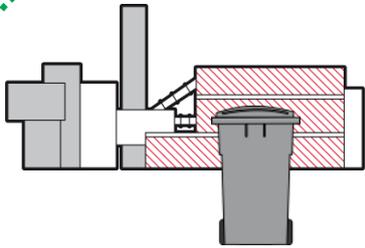


Les déchets collectés pour notre compte par d'autres administrations (DIRA, etc.) et ceux provenant d'opérations ponctuelles, sont apportés directement sur les unités de traitement.

BILAN DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

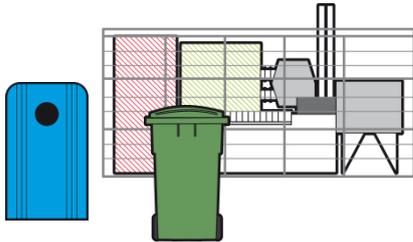
Chiffres clés : Tous flux

-5,50 kg/hab
-0,99%/2017



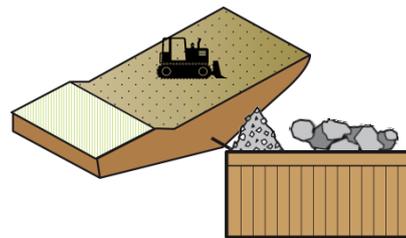
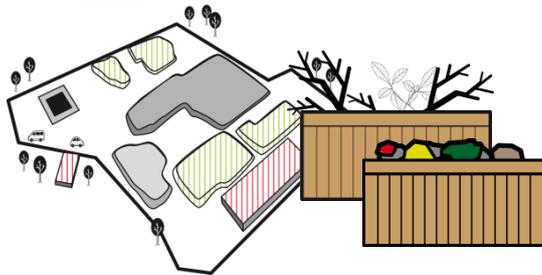
424 700,28 tonnes/an

(+2 740,88 T soit +0,65%/2017)

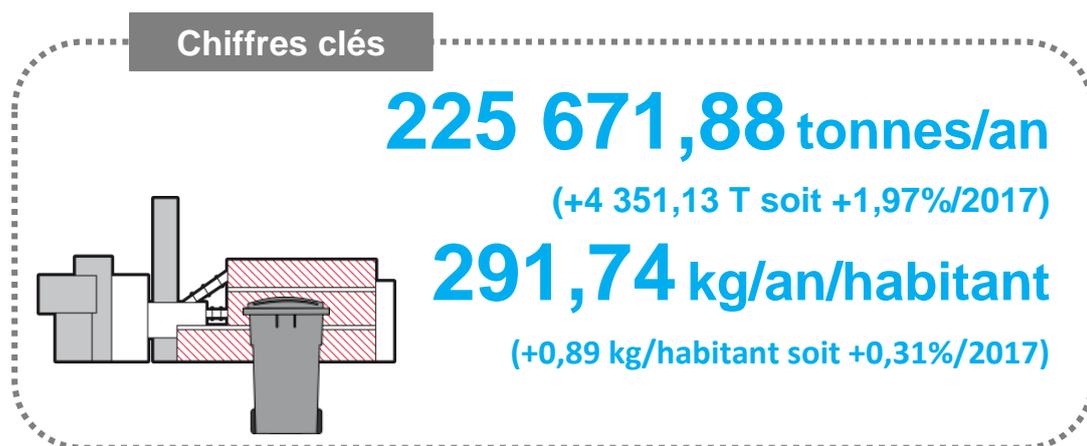


549,03 kg/an/habitant*

(-5,50 kg/habitant soit -0,99%/2017)



LA VALORISATION ÉNERGETIQUE



L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles : ASTRIA

Tonnages	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	85 506,53	85 835,18	0,38 %
Tout-venant incinérable CR	14 876,15	13 030,51	-12,41 %
Refus centre de tri + GM incinéré	6 370,21	7 492,59	17,62 %
Déchets non ménagers dont sable de balayage	9 731,06	14 549,48	49,52 %
TOTAL	116 483,94	120 907,77	3,80 %



On constate une forte augmentation des déchets non ménagers (+49,52%) accentuée par le nouveau mode de traitement des sables de balayage, qui font, entre autres, désormais l'objet d'une valorisation énergétique.

Outre les tonnages ci-dessus mentionnés en provenance de Bordeaux Métropole, Astria a pris en charge des déchets incinérables en provenance d'autres producteurs. Ceci a porté le tonnage total incinéré par Astria à 250 723,96 tonnes en 2018.

Ce tonnage total incinéré (Métropole + autres apporteurs) a produit pour le délégataire ASTRIA :

- 55 692 tonnes de mâchefers, (dont une variation de stock de + 3693 tonnes). 45 282 tonnes sont valorisées en sous-couche routière, 4 744 tonnes sont valorisées en matière (fer et aluminium) et

1 973 tonnes ont dû être enfouies au centre de stockage de déchets non dangereux.

Le traitement des mâchefers a été réalisé sur la plateforme interrégionale de traitement et de valorisation « BEDEMAT » à Bedenac (17).

- 5 632 tonnes de cendres et 634 tonnes de « gâteaux » de filtres ont été enfouies au centre de stockage de déchets dangereux de Graulhet (81).
- 137 259 MWh d'électricité dont 112 389 MWh ont été vendus.

La production et la vente d'énergie sont en diminution par rapport à 2017 du fait de l'arrêt programmé du groupe turbo alternateur en 2018.

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Cenon : Rive Droite Environnement (RDE)

Tonnages	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution
Régie	80 447,83	79 991,37	-0,57 %
SIVOM	24 388,98	24 772,74	1,57 %
TOTAL	104 836,81	104 764,11	-0,07 %



Globalement, les apports d'ordures ménagères sont stables par rapport à 2017.

En plus des tonnages d'ordures ménagères en provenance de la Métropole rappelés ci-dessus, l'UVE a également reçu d'autres apports qui ont porté son tonnage incinéré à 125 550 tonnes.

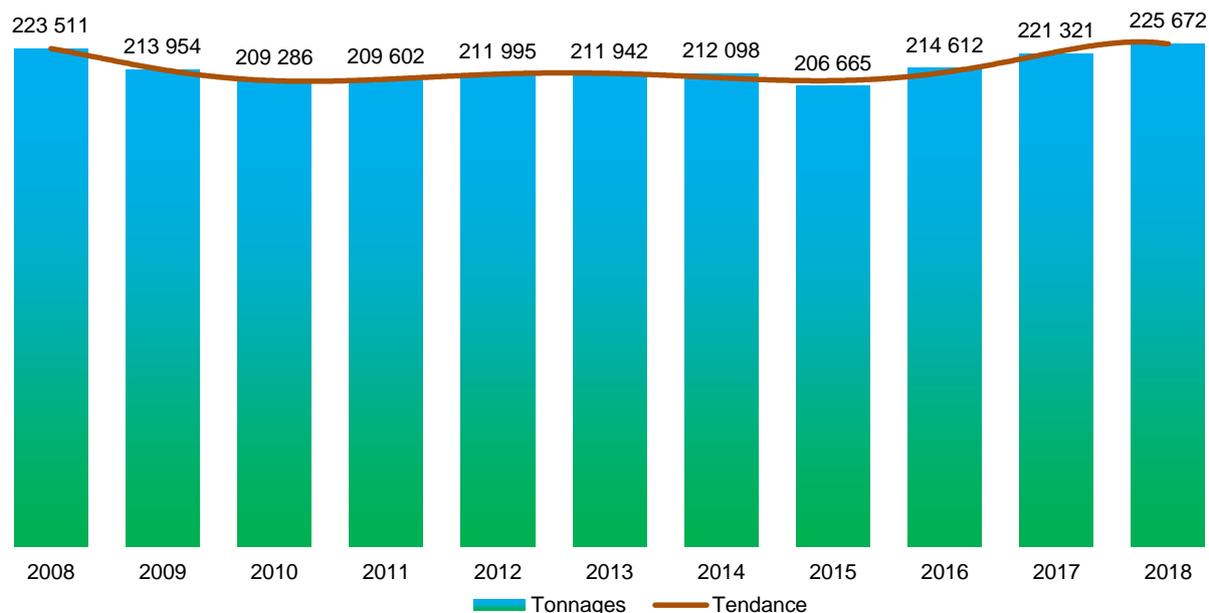
Elle a ainsi produit :

- 26 624 tonnes de mâchefers, dont 23 298 tonnes sont valorisées en sous-couche routière, 2 455 tonnes sont valorisées en matière (fer et aluminium).

- 2 083 tonnes de cendres ont été enfouies à l'installation de stockage de déchets dangereux de St Cyr des Gats (85) et 787 tonnes de produits sodiques résiduaire (PSR) repris par le fournisseur.
- 103 975 MWh d'énergie thermique cédée au réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne, 8 343 MWh d'électricité autoconsommée et 19 400 MWh d'électricité vendue.

Toutes unités confondues

Évolution des tonnages annuels sur 10 ans



On constate en 2018, une légère augmentation des déchets incinérés, et ce malgré la baisse du tout-venant incinérable des centres de recyclage traités, conséquence de la forte hausse des déchets non ménagers.

LA VALORISATION MATIÈRE

Chiffres clés



114 101,39 tonnes/an

(+1 363,12 T soit + 1,21%/2017)

147,51 kg/an/habitant

(-0,65 kg/habitant soit -0,44%/2017)

Les produits issus des collectes sélectives

Chiffres clés



49 528,14 tonnes/an

(-1 378,33T/2017)

- 2,71%

Les emballages ménagers collectés sélectivement font l'objet de tri et de conditionnement au centre de tri de Bègles géré par Astria, selon les prescriptions techniques minimales de CITEO.

Les chiffres publiés ci-après correspondent aux tonnages acceptés par les filières de valorisation sans tenir compte des variations de stocks.

Le verre est amené directement sur le site de valorisation de la société OI Manufacturing.

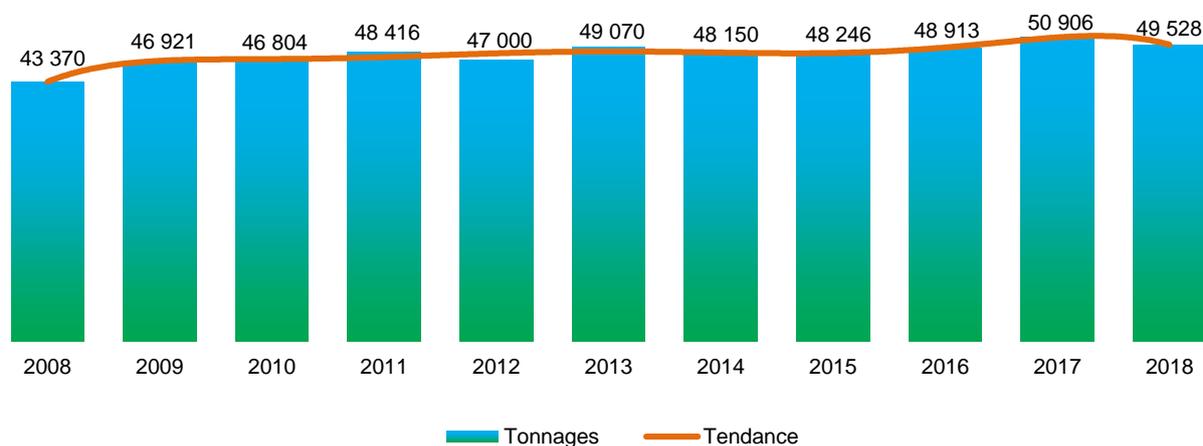
Tonnages	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution
Emballages ménagers recyclables soutenus par CITEO			
Cartons	9 319,28	9 566,42	2,65%
Briques alimentaires	382,10	359,36	-5,95%
Flaconnages plastiques	2 350,66	2 588,07	10,10%
Emballages acier	1 042,78	772,40	-25,93%
Emballages aluminium	65,33	101,90	55,98%
Verre	18 338,68	18 966,88	3,43%
TOTAL	31 498,83	32 355,03	2,72%

Cette évolution de 2,72 % est principalement liée à l'augmentation des tonnages collectés pour les plastiques et le verre.

Tonnages	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution
Déchets recyclables soutenus par CITEO			
Journaux / magazines/bureau	8 875,24	9 121,86	2,78%
Gros de magasin	10 532,41	8 051,25	-23,56%
TOTAL	19 407,64	17 173,11	-11,51%

Baisse conséquente de la filières papier, principalement les gros de magasin, dû à la difficulté de revente de ce flux.

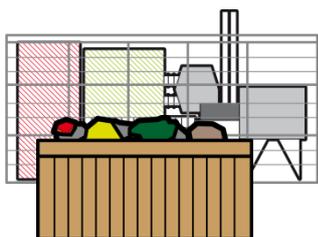
Évolution des tonnages annuels sur 10 ans



Bien que l'on constate une hausse en 10 ans de 14,20%, l'évolution des tonnages soutenus par CITEO est quasiment stable depuis 2013.

Les produits issus des centres de recyclage

Chiffres clés

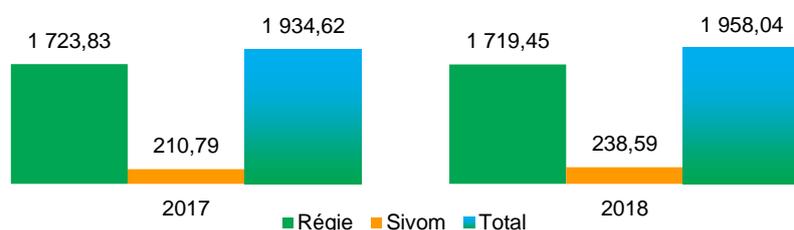


64 573,25 tonnes/an
(+2 741,45T/2017)

+4,43%

Les cartons

Évolution des tonnages 2017/2018

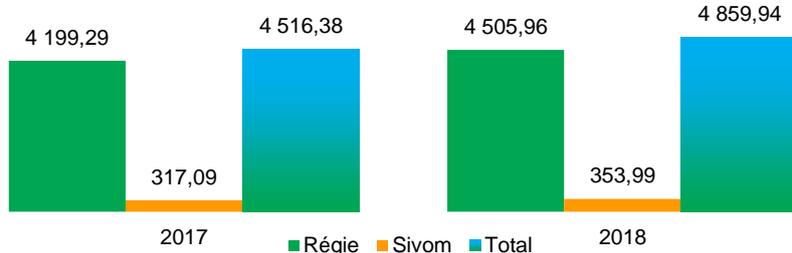


+1,21%

Les cartons collectés sont repris en papeterie pour y être valorisés.

Les métaux

Évolution des tonnages 2017/2018

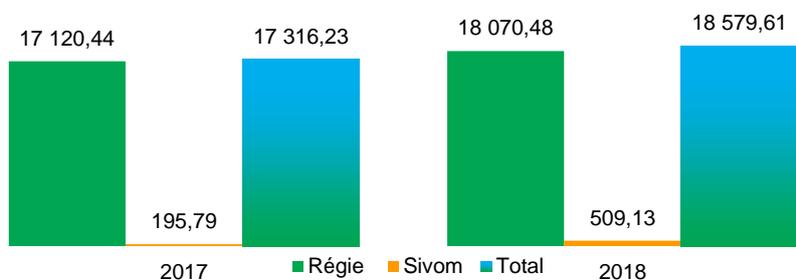


+7,61%

Les métaux collectés sont repris par des ferrailleurs qui les valorisent.

Le bois

Évolution des tonnages 2017/2018



+7,30%

Le bois collecté est valorisé en panneaux de particules.

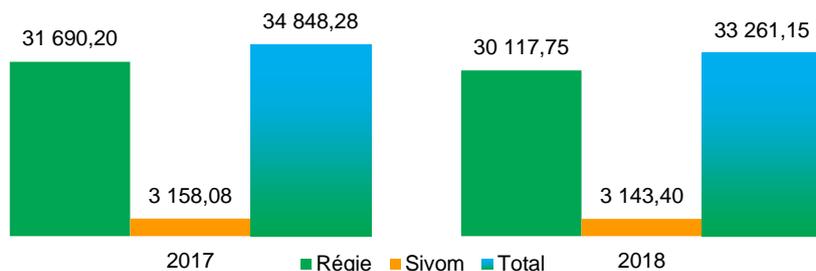
Les sables de balayage

	2017	2018	Evolution
Régie	-	2 741,19	-

1^{ère} année de valorisation, ces déchets étaient les années précédentes, enfouis.

Les gravats

Évolution des tonnages 2017/2018

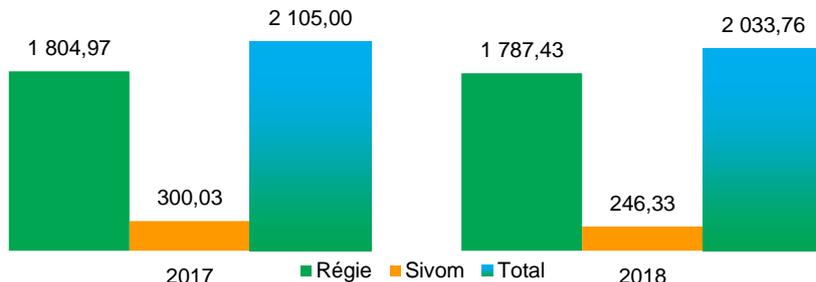


-4,55%

Les gravats collectés ont été valorisés en sous-couche routière.

Les déchets d'équipement électrique et électronique

Évolution des tonnages 2017/2018

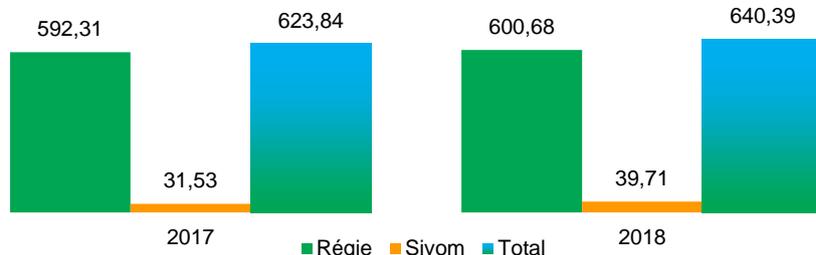


-3,38%

Les D3E sont démantelés et valorisés en fonction de la matière.

Les déchets diffus spécifiques des ménages

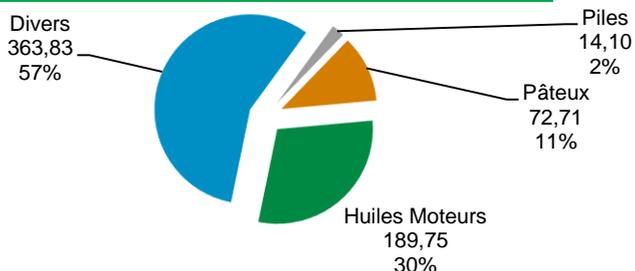
Évolution des tonnages 2017/2018



+2,65%

Dans la catégorie «divers», qui concerne 57% des apports, on retrouve les produits phytosanitaires, les acides et autres solvants et les aérosols. 362,13 T sont reprises et valorisées par l'éco-organisme ECO DDS.

Répartition des tonnages des DDSM

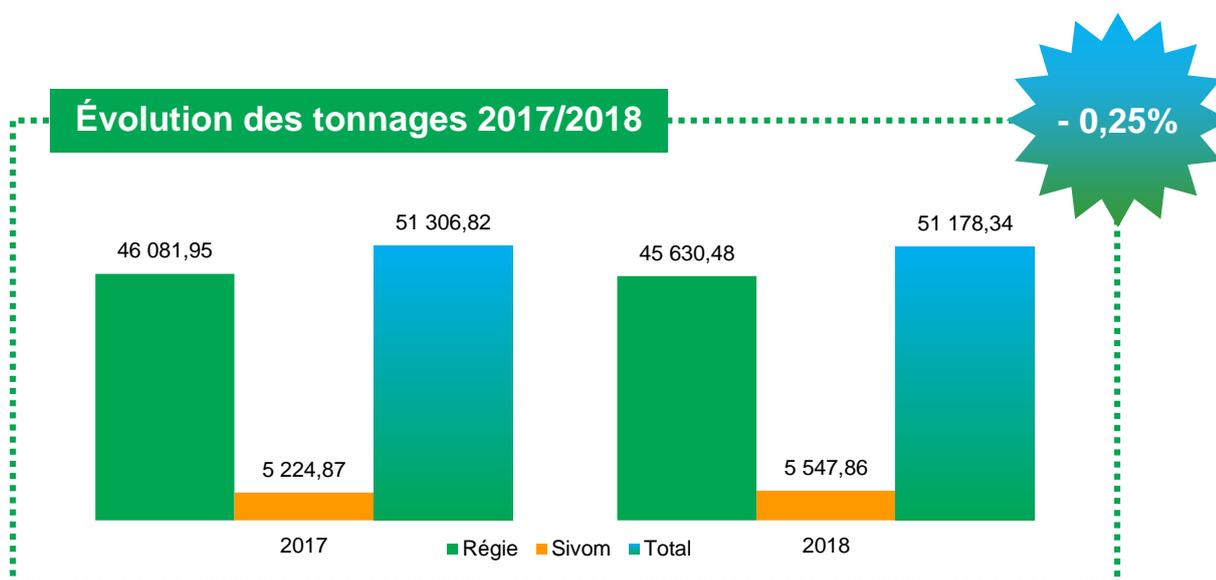
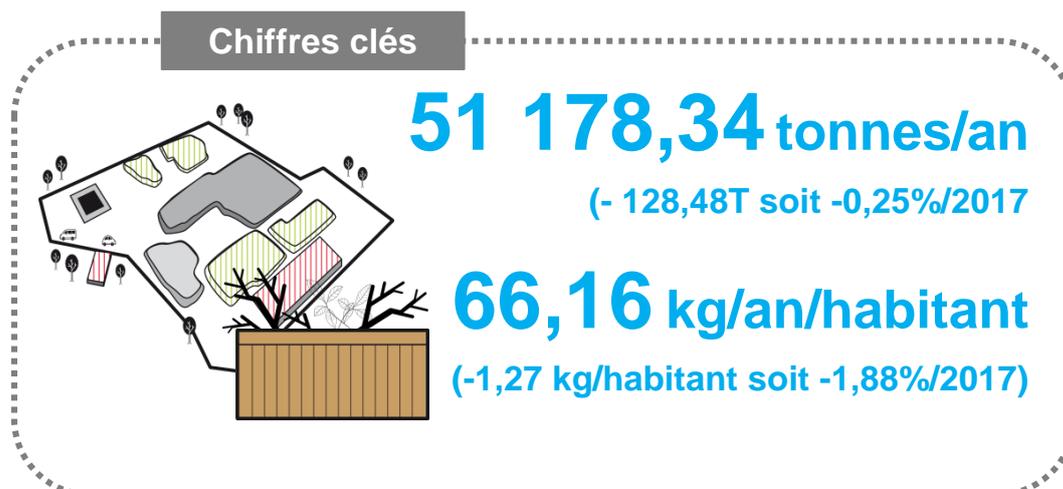


Les mobiliers

	Tonnages REP	2017	2018	Evolution
Régie	CR de Pessac bourgailh, Ambarès-et-Lagrave, Le Taillan Médoc et Villenave d'Ornon	487,45	499,18	2,41%

Le déploiement de bennes supplémentaires sur un centre de recyclage « Le Taillan Médoc », a permis d'augmenter la valorisation de meubles en 2018.

LA VALORISATION BIOLOGIQUE

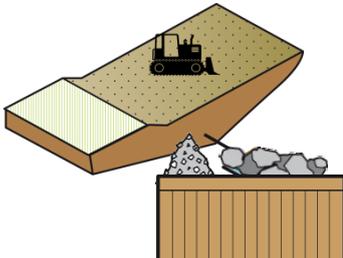


Les déchets verts collectés en régie communautaire sont valorisés en compost sur le site de « La Grande Jaugue », délégataire du service public de compostage.

Il est à noter que l'évolution des tonnages de déchets verts fluctue d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques.

L'ÉLIMINATION EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Chiffres clés



33 748,67 tonnes/an
(-2 844,89T soit -7,77%/2017)

43,63 kg/an/habitant
(-4,46 kg/habitant soit -9,28 %/2017)

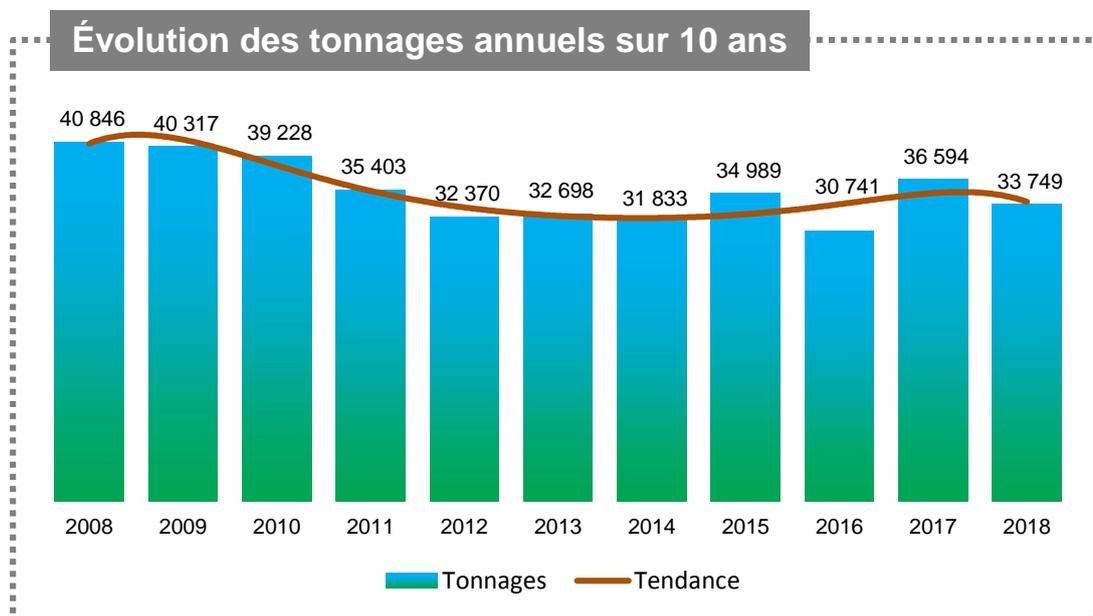
Les tonnages des produits non valorisables se répartissent ainsi :

	2017	2018	Evolution
Tout Venant Régie	25 881,20	24 767,38	-4,30%
Tout Venant Sivom	6 173,38	6 611,20	7,09%
Tout Venant TOTAL	32 054,58	31 378,58	-2,11%
Refus incinération	4 514,24	2 311,98	-48,78%
Refus de bois	7,00	58,11	730,14%
Refus gravats	17,74	0	-100,00%
Refus TOTAL	4 538,98	2 370,09	-47,78%
TOTAL Général	36 593,56	33 748,67	-7,77%



La valorisation de la majeure partie des sables de balayage et la baisse conséquente des refus d'incinération, contribuent essentiellement à la baisse constatée des tonnages de produits non valorisables.

Au total, les déchets mis en ISDND représentent 8 % de la totalité des déchets traités, résultat très inférieur à la moyenne nationale (28% : source ADEME).



En 10 ans, le pourcentage de déchets orientés vers un centre de stockage, a baissé de 17,37%.

LES INDICATEURS FINANCIERS

LE COMPTE ADMINISTRATIF

LES DÉPENSES DU SERVICE

Chiffres clés

Dépenses réelles d'investissement

7 891 122,82 € (- 9,14%/2017)

Dépenses réelles de fonctionnement

97 375 372,62 € (-2,46%/2017)

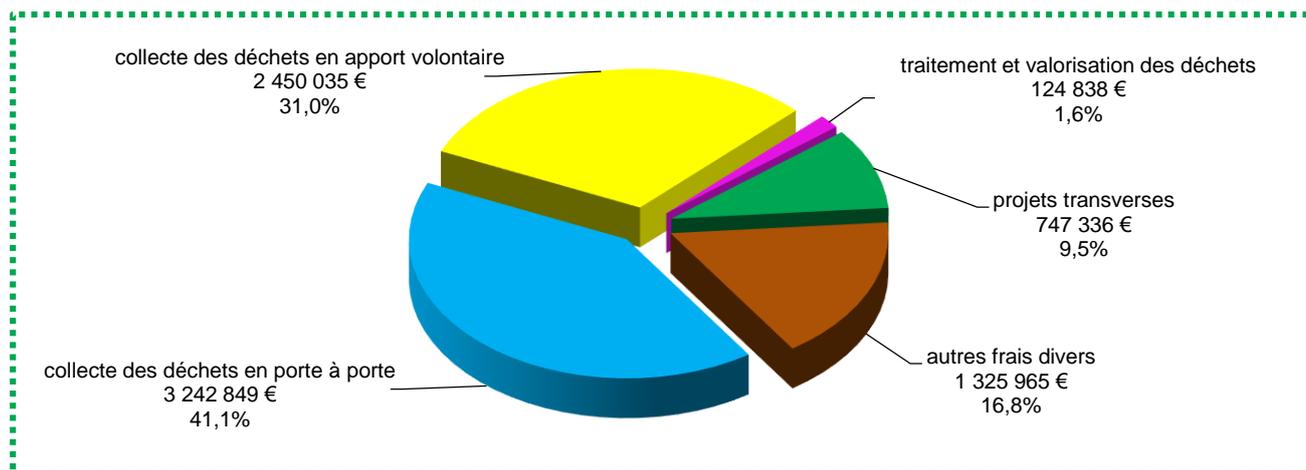
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles (en €)	2017	2018	Evolution
COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE			
Aménagement et construction d'équipements (vestiaires de Latule, aménagements locaux)	41 725,26	22 864,89	-45,20%
Acquisition de matériel roulant	3 305 259,60	1 952 983,82	-40,91%
Acquisition bacs individuels de collecte	1 359 497,09	1 240 783,80	-8,73%
Acquisition matériel divers	0,00	26 216,33	
Sous total	4 706 481,95	3 242 848,84	-31,10%
COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE			
Aménagement et construction d'équipements (Centres de Recyclages, bornes enterrées, etc.)	729 846,59	1 234 667,22	69,17%
Acquisition de matériel roulant	0,00	810 790,47	
Acquisition de bornes enterrées et aériennes	57 886,25	173 510,40	199,74%
Acquisition matériel divers	19 059,58	231 066,54	1112,34%
Sous total	806 792,42	2 450 034,63	203,68%
COLLECTE DES DECHETS EN POINTS DE REGROUPEMENTS			
Locaux de précollecte mutualisés	41 382,15	100,00	-99,76%
Sous total	41 382,15	100,00	-99,76%
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS			
Aménagement et construction d'équipements (Centres de transit)	172 040,13	124 837,82	-27,44%
Sous total	172 040,13	124 837,82	-27,44%
PROJETS TRANSVERSES			
Aménagement de sites	49 804,03	86 381,01	73,44%
Construction du 3ème dépôt	125 905,44	3 360,00	-97,33%
INDO-informatisation direction	1 493 098,86	657 595,10	-55,96%
Sous total	1 668 808,33	747 336,11	-55,22%
AUTRES FRAIS DIVERS			
Frais d'insertion	1 620,00	3 564,00	120,00%
Remboursement du capital de la dette	1 287 989,03	1 322 401,42	2,67%
Sous total	1 289 609,03	1 325 965,42	2,82%
TOTAL	8 685 114,01	7 891 122,82	-9,14%

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2017	2018	Evolution
	90 939,91	110 955,79	22,01%

(*) Opérations budgétaires qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie (exemple : dotations aux amortissements).

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Évolution des dépenses réelles d'investissement

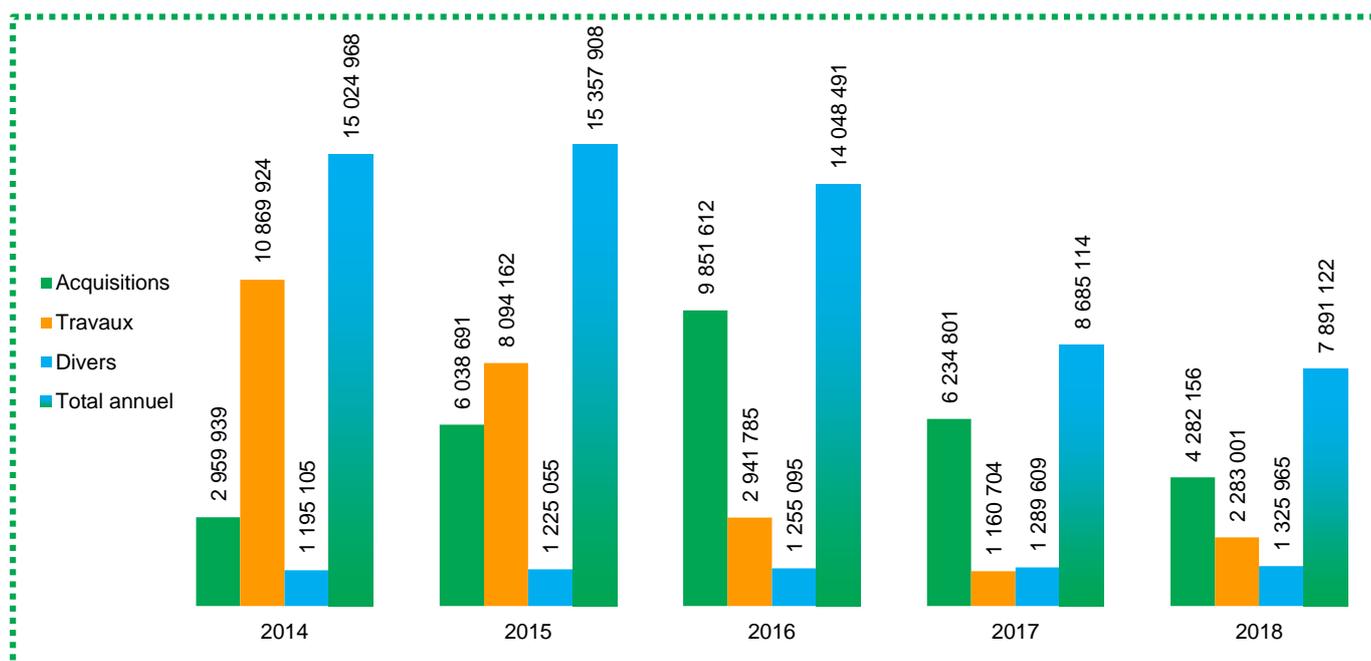
L'histogramme ci-dessous montre l'évolution des dépenses d'investissement depuis l'année 2014.

- On constate que le montant total est pour la 3ème année consécutive en baisse (- 9,14%)
- Elle est la conséquence d'une diminution significative du poste "Acquisition" (- 31,3%) résultant :
 - d'une baisse de l'acquisition de matériel roulant en porte à porte (- 40,91%) due à un retard de livraison de bennes et à un report de factures sur 2019
 - de la diminution du déploiement de l'informatisation de la collecte (- 55,96% pour le projet INDO)
 - a contrario, l'acquisition de bornes enterrées et de matériel divers est en hausse du fait d'un report de factures de 2017 sur 2018.

- Les projets d'investissement structurants inscrits au Programme Pluri annuel d'Investissement sont encore au stade d'études.

Néanmoins le poste travaux est en forte augmentation (+ 97%) en raison principalement des aménagements réalisés sur les centres de recyclage de Gradignan (extension et construction d'un nouveau chalet), Bruges, Blanquefort et Mérignac (729 846 €)

- Les frais divers qui représentent majoritairement le remboursement du capital de la dette sont quant à eux quasiment stables

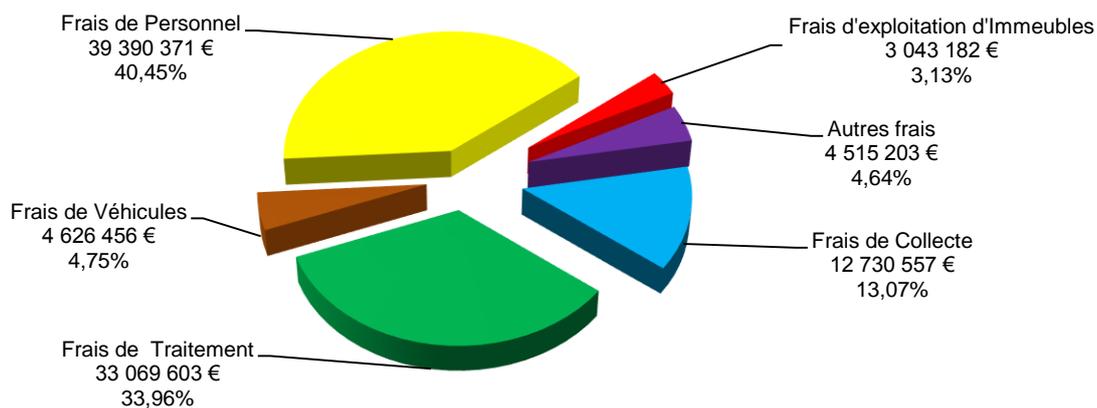


DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles (en €)	2017	2018	Evolution
Frais de collecte			
Maintenance des bacs	711 368,54	666 801,49	-6,26%
Transport par prestataire	1 421 897,40	3 070 960,47	115,98%
Participation SIVOM Rive droite	8 506 834,78	8 828 300,48	3,78%
Collecte hypercentre Bordeaux	0,00	164 494,64	
Sous total	10 640 100,72	12 730 557,08	19,65%
Frais de traitement			
Incinération des déchets ménagers	17 130 712,05	18 595 454,76	8,55%
Tri des déchets recyclables	8 375 998,24	8 117 810,34	-3,08%
Compostage des déchets verts	3 248 824,26	2 541 626,06	-21,77%
Valorisation des cartons	204 747,16	190 033,98	-7,19%
Déchets diffus spécifiques des ménages	118 906,17	107 750,93	-9,38%
Gravats	326 555,13	587 510,07	79,91%
Mise en ISDND	2 948 291,44	1 792 624,02	-39,20%
TGAP (incinération)	744 538,04	723 341,93	-2,85%
TGAP (mise en décharge)	444 270,36	413 450,94	-6,94%
Sous total	33 542 842,85	33 069 603,03	-1,41%
Frais de véhicules			
Carburant	2 272 643,99	2 620 351,22	15,30%
Pièces et réparations	1 872 281,61	1 879 178,00	0,37%
Assurances et taxes	142 720,31	126 927,14	-11,07%
Sous total	4 287 645,91	4 626 456,36	7,90%
Frais de personnel			
Personnel de la DGDP	37 283 117,00	37 288 000,00	0,01%
Quote- part personnel ateliers	4 667 839,00	1 879 178,00	-59,74%
Assurances et divers	228 647,88	223 192,53	-2,39%
Sous total	42 179 603,88	39 390 370,53	-6,61%
Frais d'exploitation et de gestion des immeubles			
Travaux d'entretien et de maintenance	1 137 891,33	964 362,19	-15,25%
Frais de Gardiennage	1 230 686,00	1 183 769,55	-3,81%
Frais de location	279 927,55	268 891,27	-3,94%
Consommation d'eau et d'électricité gaz	240 435,06	211 070,70	-12,21%
Assurances et taxes	354 309,29	346 173,29	-2,30%
Analyses et divers	108 899,10	68 915,16	-36,72%
Sous total	3 352 148,33	3 043 182,16	-9,22%
Autres frais			
Fournitures diverses	584 760,88	317 348,85	-45,73%
Communication	117 517,63	305 760,93	160,18%
Participations cotisations diverses subventions	108 937,00	153 032,59	40,48%
Frais administration générale	4 126 288,52	3 133 475,24	-24,06%
Frais divers (honoraires, analyses,...)	396 248,79	379 274,59	-4,28%
Charges exceptionnelles	270 805,29	40 471,51	-85,06%
Intérêts de la dette	229 210,15	185 839,75	-18,92%
Sous total	5 833 768,26	4 515 203,46	-22,60%
TOTAL	99 836 109,95	97 375 372,62	-2,46%

Opérations d'ordre budgétaire	2017	2018	Evolution
	7 175 881,93	7 362 398,30	2,60%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Après une évolution régulière depuis 2015, on relève une baisse notable des dépenses réelles de fonctionnement (-2,46%).

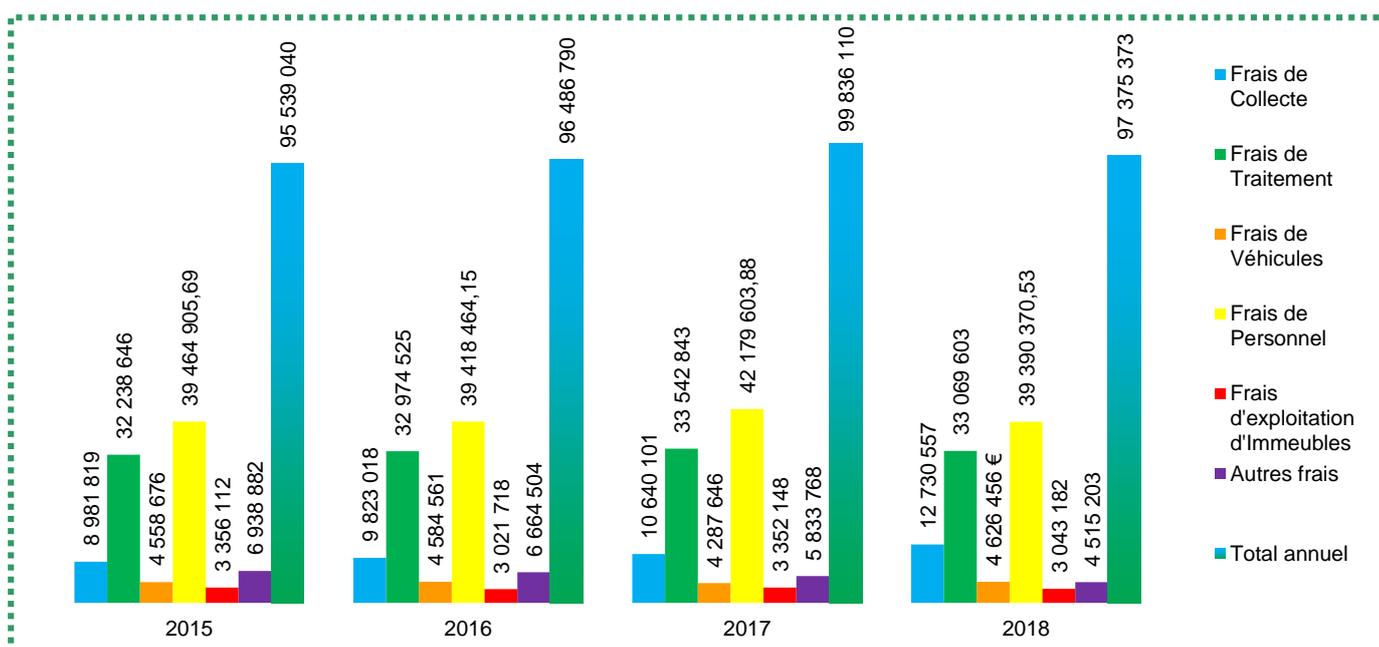
• Cette diminution se constate essentiellement au niveau :

- des frais de personnel qui sont en baisse de 6,61%, conséquence cumulée de l'optimisation des effectifs de la Direction Gestion des Déchets et Propreté (- 6 agents) et d'une réduction importante des frais d'ateliers (-59,74%) du fait de la modification du mode de calcul de refacturation.
- des frais d'administration générale reversés au Budget Principal (- 24,06%).
- des frais d'exploitation et de gestion des immeubles (- 9,22%) grâce à la maîtrise d'une part des charges courantes et d'autre part des frais de gardiennage liés à la sécurisation des Centres de Recyclage.

➤ des frais de traitement des déchets (- 1,41%) en raison de la quasi stabilité des tonnages collectés et de la baisse des charges sur certains flux (déchets verts et mise en enfouissement).

- A l'inverse on relève une évolution conséquente au niveau des frais de collecte (+19,65%), ce poste ayant été impacté à la fois par la prise en compte des frais de transport du Tout Venant Décharge auparavant globalisé dans les frais de traitement, par la hausse des prix du carburant, et par l'expérimentation d'une externalisation des activités de collecte et de propreté de l'hyper centre de Bordeaux.
- On notera enfin une augmentation importante des frais de communication (+160,18%) et des subventions accordées aux associations (+40,48%) du fait de l'organisation du festival « Zéro déchets Zéro gaspillage » et des actions menées dans le cadre de la prévention des déchets.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



LES RECETTES DU SERVICE

Chiffres clés

Recettes d'investissement

6 553 068,84 € (+37,40%/2017)

Recettes de fonctionnement

118 296 215,80 € (+5,44%/2017)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les chiffres d'une année par rapport à la précédente ne sont fournis qu'à titre indicatif.

En effet la comparaison est difficile, le résultat fluctuant en fonction du montant des reports excédentaires de l'année précédente, qui est en 2018 en augmentation de 22,72%.

On notera également l'augmentation conséquente du montant de FCTVA (+ 57,29%), mécanisme de soutien à l'investissement résultant de l'élargissement de l'assiette des dépenses éligibles en 2016.

Recettes réelles (en €)	2017	2018	Evolution
Recettes diverses			
Subventions organismes externes	0,00	0,00	
Divers	33 078,99	0,00	-100,00%
Sous total	33 078,99	0,00	-100,00%
Financement			
FCTVA	2 140 216,00	3 366 357,00	57,29%
Dépôts et cautionnement reçus	1 560,00	2 680,00	71,79%
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	
Sous total	2 141 776,00	3 369 037,00	57,30%
Report du résultat du budget investissement N-1	2 594 542,52	3 184 031,84	22,72%
Sous total	2 594 542,52	3 184 031,84	22,72%
TOTAL	4 769 397,51	6 553 068,84	37,40%

Opérations d'ordre budgétaire	2017	2018	Evolution
	7 190 688,25	7 389 997,56	2,77%

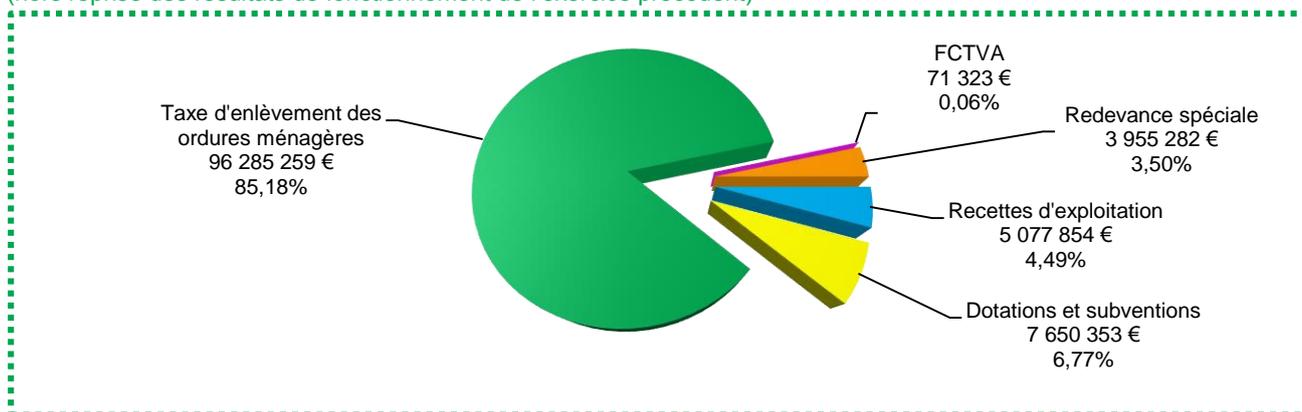
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles (en €)	2017	2018	Evolution
Recettes d'exploitation			
Enlèvements déchets (opérations ponctuelles)	22 806,60	22 246,68	-2,46%
Vente des produits recyclables	2 151 710,89	3 723 656,47	73,06%
Recettes versées par délégataire	1 120 808,59	1 078 330,82	-3,79%
Remboursements et pénalités divers	3 837,41	51 900,18	1252,48%
Reprise de matériel	279 692,29	124 833,48	-55,37%
Produits exceptionnels	1 094,04	76 886,78	6927,79%
Sous total	3 579 949,82	5 077 854,41	41,84%
Dotations et subventions			
Soutien CITEO	6 143 646,88	6 243 055,54	1,62%
Soutien CITEO papier	653 218,50	600 000,00	-8,15%
Soutien OCAD 3E	145 671,19	137 041,92	-5,92%
Soutien ECO DDS	5 412,68	8 210,60	51,69%
Soutien Eco Mobilier	522 988,54	504 638,29	-3,51%
Subvention ADEME	0,00	157 406,20	
Sous total	7 470 937,79	7 650 352,55	2,40%
Financement du service			
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	93 446 032,00	96 285 259,00	3,04%
Redevance spéciale	3 865 940,89	3 955 281,73	2,31%
FCTVA	0,00	71 323,00	
Versement du budget principal	0,00	0,00	
Sous total	97 311 972,89	100 311 863,73	3,08%
Reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent	3 829 142,90	5 256 145,11	37,27%
Sous total	101 141 115,79	105 568 008,84	4,38%
TOTAL GENERAL	112 192 003,40	118 296 215,80	5,44%

Opérations d'ordre budgétaire	2017	2018	Evolution
		76 133,59	83 356,53

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

(hors reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent)



Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Pour la 2ème année consécutive, les recettes de Fonctionnement sont en nette progression (+5,44%).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) versée par les ménages, principale source de financement, est en augmentation de 3,04% du fait de l'accroissement des bases fiscales (+1,66% d'augmentation de la population), les taux étant quant à eux inchangés.

De même la Redevance Spéciale versée par les professionnels qui représente 3,5% du budget, progresse de 2,31% en raison de l'augmentation des coûts pratiqués au litre (+1%) et de l'augmentation du nombre de contrats.

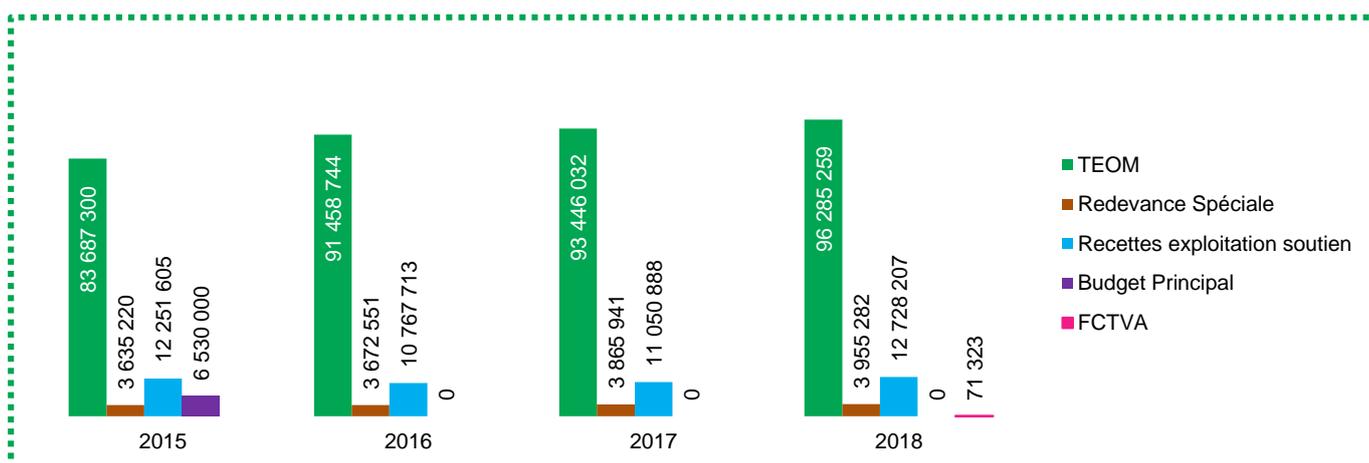
Les recettes d'exploitation sont en forte hausse (+41,84%) en raison notamment de la vente des produits recyclables (+73,06%), conséquence des renégociations entreprises

avec les repreneurs qui ont permis une hausse des prix de rachat des matériaux, plus particulièrement sur la vente de la ferraille.

S'agissant des soutiens financiers versés par les éco-organismes, également en progression (+2,40%), on notera :

- une légère augmentation des soutiens de Citéo (+1,62%) et d'Eco DDS due à une augmentation des tonnages valorisés.
- et a contrario la baisse des soutiens pour le papier qui se confirme d'année en année (-8,15%).

A noter enfin, pour la 1ère année, le versement du FCTVA en section de fonctionnement au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie, suite à une évolution réglementaire.



CONCLUSION

Pour la troisième année consécutive, l'équilibre du Budget annexe Déchets Ménagers a été réalisé sans aucune participation du Budget Principal grâce à la maîtrise des frais de fonctionnement et à des recettes en hausse.

Les dépenses d'investissement ont été autofinancées, sans recours à l'emprunt, par l'utilisation du fonds de roulement.

COMPTA-COÛT

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, une analyse des coûts de revient du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés selon la démarche Compta-coût est présentée par la suite.

Conçue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Compta-Coût est une méthode d'enregistrement des charges et des produits, propre à la gestion des déchets. Ce cadre de référence, basé sur les principes de la comptabilité analytique, est un outil de suivi et de comparaison entre collectivités. Cela permet d'identifier et d'agir sur les axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets.

Bien que s'appuyant sur les données comptables de Bordeaux Métropole, un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois nécessaire pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration des charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables et la non considération de la TVA dans la matrice des coûts.

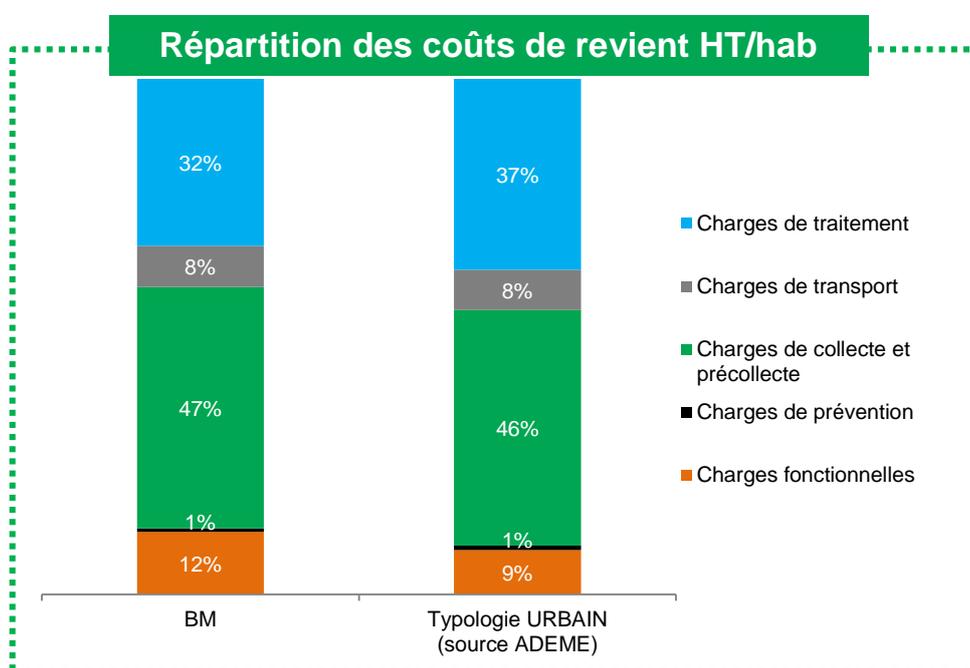
Au final, le coût sera exprimé hors taxe et différent du résultat du compte administratif.

RÉPARTITION DES COÛTS DE REVIENT HT

La répartition des coûts de Bordeaux Métropole diffère des autres collectivités de même typologie URBAIN¹. Bordeaux Métropole se démarque par une proportion des charges de traitement nettement plus faible, résultat de la bonne gestion des trois délégations de service public.

La part des charges de transport et de prévention est identique à la moyenne nationale.

Les charges de pré-collecte et de collecte ainsi que les charges fonctionnelles (structure et communication), qui impactent de manière plus importante les coûts du service qu'au niveau national, reflètent un haut niveau de service.



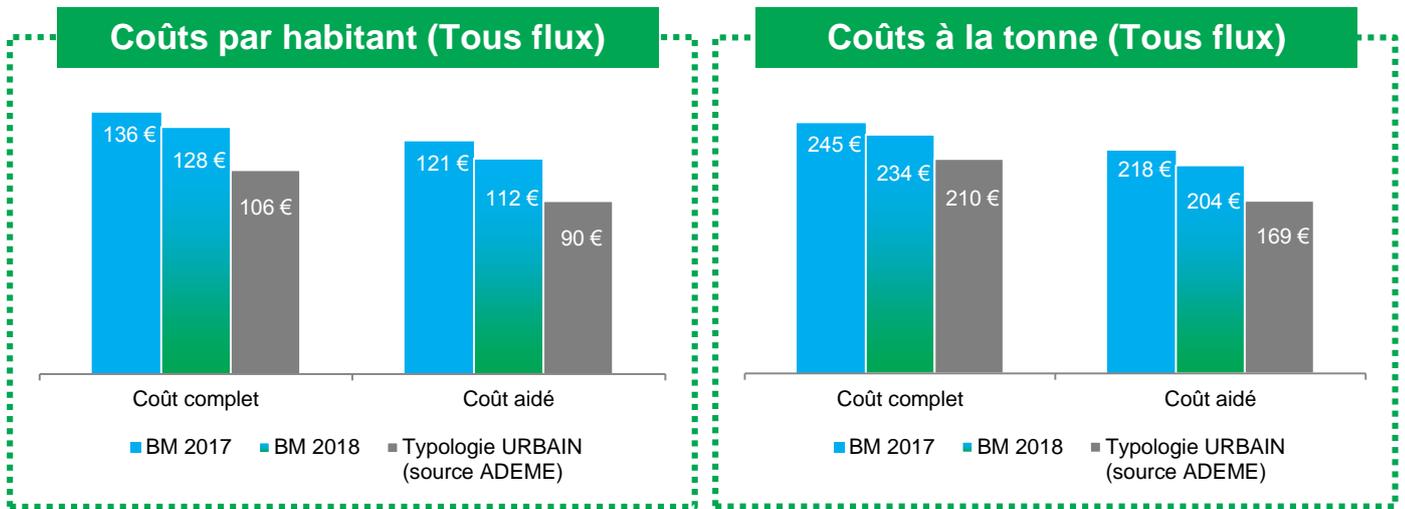
¹ Un établissement est considéré comme URBAIN s'il remplit trois conditions: il n'est pas touristique ou commercial, ET si sa densité de logements est supérieure à 200 logements/Km² OU si sa densité de logements est supérieure à 35 logements/Km² et son taux d'habitat collectif est supérieur à 45% Et si la densité de logement est inférieure à 1 800 logements/Km² bâti. (Source : Typologie des EPCI à partir des caractéristiques d'habitat – Ademe, mars 2010.)

A noter que dans cette même typologie, on retrouve des collectivités beaucoup moins importantes que Bordeaux Métropole en terme de nombre d'habitants mais remplissant les conditions de la typologie URBAIN.

COÛTS PAR TONNE ET PAR HABITANT TOUS FLUX

Les coûts complets HT représentent l'ensemble des charges directes et indirectes.

Les coûts aidés HT correspondent à l'ensemble des charges déduction faite des produits, soutiens et aides diverses.



Les coûts 2018 de Bordeaux Métropole se situent au-dessus de la moyenne nationale des collectivités de même typologie URBAIN.

Plusieurs éléments permettent d'expliquer ce constat :

- Le haut niveau de service apporté par Bordeaux Métropole (nombre et amplitudes horaires des centres de recyclage, fréquence de collecte

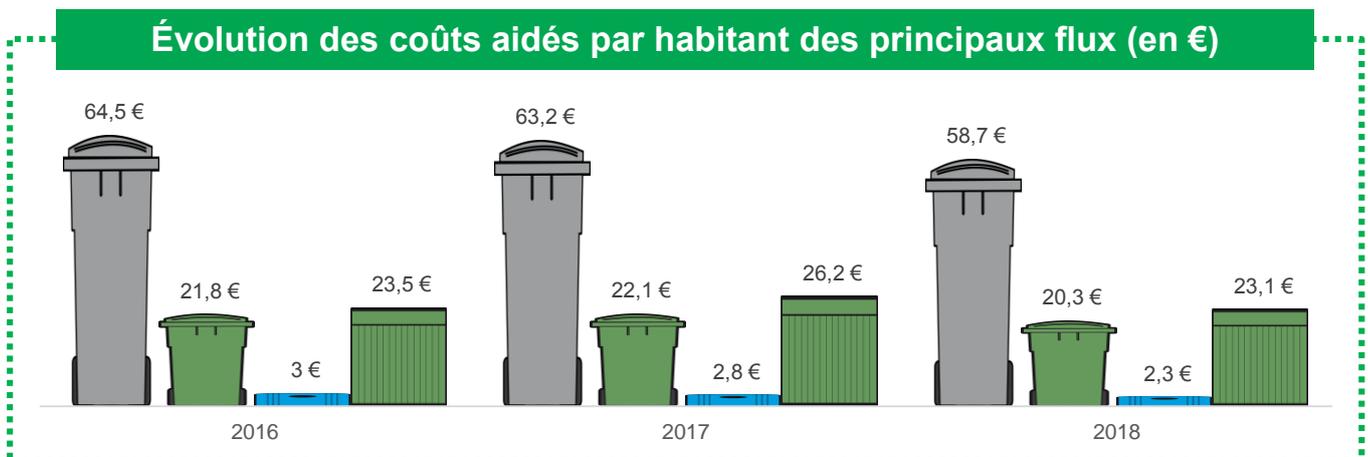
élevée notamment sur l'hyper-centre de Bordeaux, la mise en place d'une collecte en porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective, etc.).

- Les diversités d'organisation et de dimensionnement des structures rattachées à la typologie URBAIN atténuent la pertinence d'un comparatif national.

Il convient de souligner que, tous flux confondus, les coûts ont diminué en moyenne de 6% par rapport à l'année précédente.

COÛTS AIDÉS HT DES PRINCIPAUX FLUX

Les coûts par habitant



Au vu de l'évolution des coûts aidés HT par habitant, nous pouvons constater une diminution générale sur les principaux flux de déchets. Cette baisse est principalement

liée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, couplée à la hausse des recettes d'exploitation et à la dynamique démographique.

Les coûts à la tonne

Evolution des coûts aidés à la tonne des principaux flux (en €)



Les coûts aidés HT à la tonne ont une tendance générale à la baisse.

Par rapport à 2017, le verre est le flux qui constate la plus forte baisse des coûts aidés à la tonne (-18,8%) du fait notamment d'une augmentation des tonnages valorisés.

Un constat similaire est observé pour les déchets des centres de recyclage (-11,6%).

Cette année encore, les coûts de revient des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective diminuent, soit 8% de baisse par rapport à 2016.

CONCLUSION

Bien que marquée par une forte dynamique démographique, Bordeaux Métropole a su garantir en 2018 un haut niveau de service tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en augmentant les recettes d'exploitation.

Au final, par rapport à l'année précédente, nous pouvons constater une diminution du coût par habitant et à la tonne sur l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés.

ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU DÉLÉGANT

LA SOCIÉTÉ ASTRIA



Crédit Photo Astria

LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE



Crédit Photo La Grande Jaugue

LA SOCIÉTÉ RIVE DROITE ENVIRONNEMENT



Crédit Photo Rodolphe ESCHER

ANNEXES

Tableau des effectifs de la D.G.D.P.

**Les coûts de revient par flux
(€HT, €HT/Tonne, €HT/habitant.)**

Les adresses utiles

Tableau des effectifs de la D.G.D.P. au 31 décembre 2018

			Effectif organigramme	Effectif 2017	Effectif 2018	Variation 2018 / 2017
DIRECTION			2	2	1	-1
	Directeur DCTD	IT	1	1	1	
	Assistant Secrétariat	AA	1	1	0	
DIRECTION ADJOINTE SUPPORT ET ETUDES			29	29	27	
	Directeur Adjoint	ATT	1	1	1	
	Chargé de mission DSP	IT	1	1	1	
	Chargé de mission administratif et financier	ATT	1	1	1	
SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			6	6	5	-1
	Chef de Service	ATT	1	1	1	
Centre Formation/G.P.E.C	Chef Centre	RT	1	1	1	
	Formateur	AT	1	1	1	
Centre Ressources	Gestionnaire du personnel	AA	3	3	2	
SERVICE ADMINISTRATIF JURIDIQUE ET FINANCIER			10	10	10	0
	Chef du Service	ATT	1	1	1	
Centre Assistance Juridique et Administrative	Assistant Secrétariat	AA	1	1	1	
	Assistant Administratif	AA	1	1	1	
Observatoire	Gestionnaire coûts de revient	AA	1	1	1	
	Adjoint Statistiques	AA	1	1	1	
Centre Comptabilité et Marchés	Chef Centre	RT	1	1	0	
	Gestionnaire Marchés Publics	RT	1	1	2	
	Adjoint Comptabilité	AA	3	3	3	
SERVICE ETUDES ET PREVENTION			10	10	9	-1
	Chef de service	IT	1	1	1	
	Chargé d'études	IT	2	2	1	
	Assistant chargé d'études	TT	1	1	1	
Centre Études	Chef de centre	TT	1	1	1	
	Projeteur	AM	1	1	1	
	Dessinateur	AT	1	1	1	
	Agent de maintenance	AT	1	1	1	
Centre prévention	Chef de centre	TT	1	1	1	
	Assistant Administratif	AA	1	1	1	

DIRECTION ADJOINTE EXPLOITATION			915	837	834		
	Directeur Adjoint	IT	1	1	1		
	Chargé Coordination Collectes	TT	1	1	1		
Centre Matériels & Sites			58	51	48	-3	
	Chef Centre	TT	1	1	1		
	Gestionnaire Bureautique	AM	1	0	0		
	Gestionnaire materiel et sites	AM	6	5	4		
	Agent d'exécution	AT	50	45	43		
SERVICE VALORISATION			152	151	148	-3	
	Chef de service	IT	1	1	1		
	Assistant marché projets	TT	1	1	1		
	Agent administratif	AA	2	2	2		
Centre Maintenance et Prestations	Chef de Centre	TT	1	1	1		
	Contremaître	AM	1	1	1		
	Agent de Maintenance	AT	10	10	9		
Centres de Recyclage	Chef de centre	TT	1	1	1		
	Contremaître	AM	7	7	7		
	Agent de conduite	AT	34	34	34		
	Agent d'exploitation CR	AT	90	89	87		
Centre Support Valorisation	Chef de centre	TT	1	1	1		
	Agent de Surveillance Travaux	AM	3	3	3		
SERVICE COLLECTES			703	633	636	3	
	Chef de service	IT	2	1	2		
	Agent administratif	AA	1	1	1		
Centres de transfert et Usines	Chef de centre	TT	1	1	1		
	Contremaître d'exploitation CT	AM	5	6	4		
	Agent de conduite CT	AT	16	15	15		
	Agent d'exploitation	AT	13	7	6		
Zones de Collectes	Chef de zones	TT	5	5	5		
	Contremaître	AM	23	23	22		
	Agent administratif	AA	9	9	9		
	Agent de collecte	AT	386	358	362		
	Agent de conduite	AT	158	127	136		
Cellule apport volontaire	Chef Cellule Apport Volontaire	TT	1	1	1		
	Contremaître d'exploitation	AM	4	4	4		
	Agent Grutier	AT	22	22	19		
	Agent d'entretien	AT	8	8	8		
Centre administratif redevance spéciale	Gestionnaire Administratif	RT	1	1	1		
	Agent administratif	AA	5	5	4		
Centre Support Collectes	Cellule Surveillance	Chef de centre	TT	1	1	1	
		Chef Cellule Surveillance	RT	1	1	1	
		Agent de surveillance	AM	3	3	2	
	Cellule proximité	Chef Cellule de Proximité	TT	1	1	1	
		Assistant Administratif	AA	1	1	1	
		Chef d'équipe (USID)	AM	2	2	2	
		Agent Surveillance USID	AT	14	13	12	
		Chef section communication	AM	2	2	2	
		Agent de Communication	AT	14	12	12	
		Chef section Habitat Collectif	AM	1	1	1	
		Chef Section Suivi Qualité	AM	1	0	0	
		Agent de proximité	AT	2	2	1	
TOTAL			946	868	862	-6	
AGENTS NON AFFECTES (inapte)				51	51	0	
AGENTS EN DISPONIBILITE (maladie)						0	
TOTAL			946	919	913	-6	

Les coûts de revient par flux

(en €HT, €HT/Tonne, €HT/habitant)

Coûts de revient par flux (en €HT)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgainh)	Tous flux
Charges Fonctionnelles	5 326 028,26 €	661 604,80 €	3 189 472,58 €	2 168 611,17 €	604 762,57 €	88 218,50 €	12 038 697,88 €
Prévention	312 265,84 €	20 832,98 €	57 610,22 €	302 846,92 €	- €	- €	693 555,96 €
Collecte et pré-collecte	24 584 427,52 €	1 881 063,36 €	12 176 963,35 €	6 547 460,83 €	1 288 325,35 €	- €	46 478 240,40 €
Transfert/Transport	2 129 258,07 €	- €	356 534,42 €	4 495 867,26 €	979 248,65 €	- €	7 960 908,41 €
Traitement des déchets	15 347 375,60 €	- €	7 398 724,30 €	6 462 123,69 €	2 312 247,61 €	668 072,07 €	32 188 543,28 €
Charges Techniques	42 373 327,02 €	1 901 896,34 €	19 989 832,29 €	17 808 298,70 €	4 579 821,61 €	668 072,07 €	87 321 248,05 €
Coût complet HT	47 699 355,28 €	2 563 501,14 €	23 179 304,88 €	19 976 909,88 €	5 184 584,18 €	756 290,57 €	99 359 945,93 €
Coût aidé HT	45 391 632,40 €	1 762 644,54 €	15 700 539,00 €	17 862 148,81 €	5 158 483,65 €	756 290,57 €	86 631 738,97 €

Coûts de revient par flux (en €HT/Tonne)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgainh)	Tous flux
Charges Fonctionnelles	27,62 €	34,88 €	82,22 €	15,78 €	16,28 €	-	28,31 €
Prévention	1,62 €	1,10 €	1,49 €	2,20 €	- €	-	1,63 €
Collecte et pré-collecte	127,47 €	99,18 €	313,89 €	47,65 €	34,68 €	-	109,31 €
Transfert/Transport	11,04 €	- €	9,19 €	32,72 €	26,36 €	-	18,72 €
Traitement des déchets	79,58 €	- €	190,72 €	47,03 €	62,24 €	-	75,70 €
Charges Techniques	219,70 €	100,27 €	515,29 €	129,59 €	123,27 €	-	205,37 €
Coût complet HT	247,32 €	135,16 €	597,51 €	145,37 €	139,55 €	-	233,68 €
Coût aidé HT	235,35 €	92,93 €	404,72 €	129,98 €	138,85 €	-	203,75 €

Coûts de revient par flux (en €HT/habitant)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgainh)	Tous flux
Charges Fonctionnelles	6,89 €	0,86 €	4,12 €	2,80 €	0,78 €	0,11 €	15,56 €
Prévention	0,40 €	0,03 €	0,07 €	0,39 €	- €	- €	0,90 €
Collecte et pré-collecte	31,78 €	2,43 €	15,74 €	8,46 €	1,67 €	- €	60,08 €
Transfert/Transport	2,75 €	- €	0,46 €	5,81 €	1,27 €	- €	10,29 €
Traitement des déchets	19,84 €	- €	9,56 €	8,35 €	2,99 €	0,86 €	41,61 €
Charges Techniques	54,78 €	2,46 €	25,84 €	23,02 €	5,92 €	0,86 €	112,88 €
Coût complet HT	61,66 €	3,31 €	29,97 €	25,83 €	6,70 €	0,98 €	128,45 €
Coût aidé HT	58,68 €	2,28 €	20,30 €	23,09 €	6,67 €	0,98 €	111,99 €

Les adresses utiles

Siège social de Bordeaux Métropole

Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 84 84
Fax : 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

Direction Gestion des Déchets et Propreté

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 91
Mail : dopenvir@bordeaux-metropole.fr

Unité Collecte

Réclamation (bacs gris et verts)

Tél. : 05 56 11 83 88

Collecte des déchets des professionnels

N° gratuit : 0800 82 83 33

Collectes Sélectives Agents de communication

N° gratuit : 0800 22 21 20

Cellule Collecte Sélective en apport volontaire

ZI de Tartifume rue Gustave Eiffel
33130 Bègles
Tél. : 05 57 35 80 03
Fax : 05 57 35 80 15

Unité recyclage valorisation traitement transport

Unité centres de transferts

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 17

Unité support valorisation

124 av Jean Mermoz 33 327 Eysines
Tél. : 05 56 37 37 83
Fax : 05 56 37 37 92

Unité Centres de recyclage

124 av Jean Mermoz 33 327 Eysines
Tél. : 05 56 37 37 83
Fax : 05 56 37 37 97

Réclamations centres de recyclage

Tél. : 0 800 22 21 20

Les 18 centres de recyclage

Ambarès et Lagrave avenue Jules Ferry
Tél. : 05 56 77 71 32

Ambès 22 rue Jean Mermoz
Tél. : 05 56 77 05 54

Bassens rue Franklin
Tél. : 05 56 38 32 46

Blanquefort avenue du 11 novembre
Tél. : 05 56 95 61 51

Bordeaux Alfred Daney rue Surcouf
Tél. : 05 56 39.08.27

Bordeaux Paludate quai de Paludate
Tél. : 05.56.87.15.95

Bordeaux Deschamps quai Deschamps
Tél. : 05.56.40.21.41

Bruges rue André Sarraud, sortie 6
Tél. : 05 56 57 90 88

Eysines rue Jean Mermoz
Tél. : 05 57 53 32 22

Floirac rue Aristide Bergès
Tél. : 05 56 32 61 46

Gradignan 151 allée de Mégevie
Tél. : 05 56 75 05 90

Mérignac avenue des marronniers
Tél. : 05 56 34 15 06

Pessac Bourgaillh chemin de la Princesse
Tél. : 05 35 38 91 10

Pessac Gutenberg rue Gutenberg
Tél. : 05.56.92.60.81

Pompignac 19 avenue du Périgord
Tél. : 05 57 97 03 97

Saint Médard en Jalles avenue de Touban
Tél. : 05 56 05 40 06

Le Taillan-Médoc route de Saint Aubin
Tél. : 05 56 05 71 43

Villenave-d'Ornon chemin de Galgon
Tél. : 05 56 87 02 51